



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la santé

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le mardi 14 avril 2020

Président : M. Ron McKinnon



Comité permanent de la santé

Le mardi 14 avril 2020

• (1405)

[Traduction]

Le président (M. Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à tous à la réunion numéro 12 du Comité permanent de la santé.

Conformément aux ordres de renvoi du mardi 24 mars et du samedi 11 avril, le Comité se réunit pour entendre des témoignages concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui se déroule entièrement par vidéoconférence et elle sera diffusée sur le site Web de la Chambre des communes. Comme la dernière fois, la webémission montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

Afin de faciliter notre travail et celui des interprètes et d'assurer la bonne tenue de la réunion, je vais énoncer quelques règles à suivre.

Premièrement, l'interprétation de cette vidéoconférence sera très semblable à celle qui se fait dans le cadre d'une réunion normale. Vous avez le choix en bas de votre écran entre la transmission du parquet ou les versions anglaise ou française. Avant de parler, prière d'attendre que je mentionne votre nom. Lorsque vous êtes prêt à prendre la parole, vous pouvez soit cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro soit garder le doigt sur la barre d'espacement lorsque vous parlez. Lorsque vous relâchez la barre, votre micro se fermera comme s'il s'agissait d'un talkie-walkie.

Je tiens aussi à vous rappeler que tous les membres et les témoins devraient transmettre leurs commentaires par l'intermédiaire du président. Les membres qui ont besoin de demander la parole alors que ce n'est pas à leur tour de poser des questions doivent activer leur micro et déclarer qu'ils invoquent le Règlement.

Si un membre souhaite intervenir en réponse à un rappel au Règlement soulevé par un autre membre, il devrait utiliser la fonction « lever la main ». Ce faisant, il signalera au président qu'il désire prendre la parole. Pour ce faire, prière de cliquer sur « participants » au bas de l'écran. Lorsque la liste apparaît, vous verrez à côté de votre nom que vous pouvez cliquer sur la mention « lever la main ». Parlez lentement et clairement, et assurez-vous que votre micro est éteint lorsque vous ne parlez pas.

Je vous encourage fortement à utiliser un casque d'écoute. Si votre casque est muni d'un micro pendant, assurez-vous qu'il ne frotte pas contre votre chemise pendant votre temps de parole.

En cas de difficultés techniques, par exemple si vous avez du mal à entendre l'interprétation ou vous êtes déconnectés par accident, prière d'en informer immédiatement le président ou la greffière et

l'équipe technique tâchera de régler le problème. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre les travaux à ce moment-là pour nous assurer que tous les membres puissent participer pleinement.

Avant de commencer, est-ce que toutes les personnes qui utilisent un PC pourraient cliquer sur le côté droit supérieur de leur écran pour s'assurer qu'ils ont une vue d'ensemble? De cette façon, vous devriez être en mesure de voir tous les participants dans une grille. Ainsi, tous les participants à la vidéoconférence pourront se voir.

Pendant cette réunion, nous allons appliquer aux remarques liminaires et à la période des questions les mêmes règles que dans le cadre des réunions normales. Chaque témoin aura 10 minutes pour prononcer ses remarques liminaires avant de répondre aux questions. Nous nous sommes entendus entre tous les partis pour procéder à trois séries de questions.

Nous allons commencer par M. Attaran, qui témoignera à titre personnel. Il est professeur à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Monsieur Attaran, je constate que vous nous avez soumis un mémoire. Malheureusement, nous ne pouvons pas le distribuer avant qu'il soit traduit. Il a été envoyé à la traduction et sera remis au Comité dès qu'il nous reviendra.

Vous avez 10 minutes pour prononcer vos remarques liminaires.

M. Don Davies: Monsieur le président, j'hésite de vous interrompre pour invoquer le Règlement, mais en ce qui concerne le point que vous venez de soulever, je crois savoir que M. Attaran a travaillé avec une équipe internationale formée de chercheurs de diverses universités, soit celles de la Californie, de Berkeley et de San Francisco, la London School of Hygiene and Tropical Medicine, l'Imperial College et l'Université d'Ottawa. L'étude épidémiologique qu'il a transmise à la greffière la semaine dernière est le premier et unique modèle épidémiologique dans tout le Canada.

Étant donné que ce document a été envoyé à la traduction et que nous allons le recevoir sous peu, je me demande si nous pourrions consentir unanimement à distribuer ce modèle à tout le monde maintenant. Compte tenu de la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons, il serait peut-être sage de nous transmettre ce document dès que possible, sachant que sa version traduite sera bientôt prête.

En conséquence, je demanderais le consentement unanime de mes collègues pour ce faire.

Le président: Je crois que M. Attaran nous a soumis un mémoire il y a quelques jours. Il a été traduit et remis aux membres du Comité. Le mémoire auquel je faisais allusion a été soumis il y a une heure à peine et n'a toujours pas été traduit.

Je ne peux pas demander le consentement unanime. Nous ne pouvons pas vraiment voter sauf si la Chambre nous y autorise. La procédure de la Chambre des communes ne permet vraiment pas la diffusion de documents qui ne sont pas dans les deux langues officielles, et je ne peux pas non plus le faire par souci d'équité envers les membres du Comité qui parlent l'autre langue officielle.

Nous allons entendre la déclaration liminaire de M. Attaran.

La parole est à vous, monsieur.

M. Amir Attaran (professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel): Bonjour, mesdames et messieurs.

Je suis honoré d'avoir reçu votre invitation. Merci.

Comme vous, je suis un Canadien qui souhaite que notre pays se sorte de la situation causée par la pandémie de COVID-19. J'aborde la question dans l'optique d'un professeur à la fois de santé publique et de droit à l'Université d'Ottawa. J'ai étudié les sciences, dont récemment l'immunologie, à Berkeley, Caltech et Oxford, et le droit à l'Université de la Colombie-Britannique. Ensuite, j'ai enseigné la santé publique et les questions de gouvernement à Harvard et à Yale, et j'ai travaillé à des projets de santé mondiale avec diverses ONG, l'Organisation mondiale de la Santé, des gouvernements ainsi que des entreprises. En tant que communicateur scientifique, j'ai fait partie de l'équipe éditoriale du *Journal de l'Association médicale canadienne* et du *Lancet*.

Cependant, aujourd'hui, je témoigne à titre personnel. Contrairement à certains de vos autres témoins, seule l'université paie mon salaire, je n'ai donc aucun conflit d'intérêts à déclarer.

Je suis ici aujourd'hui parce que je veux expliquer, scientifiquement, comment sortir le Canada du tunnel sombre dans lequel nous trouvons. Il y a de la lumière au bout de ce tunnel, mais la question de savoir si nous y arriverons rapidement ou lentement, en toute sécurité ou dangereusement, dépendra des choix du gouvernement et de la surveillance du Parlement. Comme une grande partie de ce que je dis a été publiée dans le magazine *Maclean's* il y a trois semaines — vous avez une copie de mon article — il n'est pas nécessaire de prendre des notes sur mon petit exposé ennuyeux.

Analysons la situation en deux parties. Tout d'abord, parlons de ce que les gouvernements peuvent faire de bien pour sauver des vies et secourir nos familles et nos entreprises; et ensuite, parlons de ce que les gouvernements ont fait de mal avant d'arriver à cette pandémie.

À l'heure actuelle, la plupart des provinces sont à la crête de la première vague d'infections ou s'en approchent. Heureusement, il ne s'agit pas d'un raz-de-marée, car l'auto-isollement, la quarantaine et la « distanciation sociale » ont tous fonctionné et ont brisé temporairement la chaîne d'infection.

Toutefois, je dois souligner que survivre à cette première vague n'est pas une victoire. La distanciation sociale nous a permis de gagner du temps, mais elle ne résout pas le problème. Il y a une fin de partie qui nous attend, qui prendra plus d'un an. Pourquoi? C'est parce que la plupart d'entre nous n'ont pas encore rencontré le SRAS-CoV-2, qui est le virus à l'origine de la COVID-19, si bien que nous n'avons pas combattu le virus et développé une immunité contre celui-ci.

Si vous retournez un mois en arrière, les Canadiens se sont isolés parce que la plupart d'entre eux n'avaient pas d'immunité, et l'isolement était la seule façon d'éviter d'être terrassé par une catastrophe.

Depuis lors, les Canadiens isolés ont beaucoup bu de bière et regardé de télévision, mais le fait de rester assis sur nos derrières, comme nous l'avons fait, ne nous a pas immunisés par magie. Netflix ne constitue pas un vaccin, et nous sommes tout aussi immunologiquement sensibles qu'avant, ce qui signifie que si l'isolement prend fin pour tout le monde en même temps, nous retournerons immédiatement au même point infernal que nous venons d'esquiver.

On ne doit pas terminer la partie en relâchant l'auto-isollement de chacun en même temps, mais plutôt par étapes minutieuses et scientifiquement adaptées. Il n'y a pas d'autre moyen — aucun — de rouvrir le Canada. Ce que je veux dire, c'est qu'au lieu d'« aplatis la courbe », métaphore trompeuse et scientifiquement erronée qui ne devrait pas être utilisée, l'objectif final est d'étirer et de découper la courbe géante d'infections en une série chronologique de petites courbes mesurées et scientifiquement planifiées. Pour utiliser une analogie, imaginez un feu de forêt géant qui ravage toute une forêt. Au lieu de cela, imaginez que vous demandiez au chef des pompiers d'allumer des feux plus petits et contrôlés sur une période de temps. La forêt brûle toujours, mais les dégâts sont moindres. L'étirement et le découpage de la courbe épidémiologique en petites courbes contrôlées sont comme cet incendie contrôlé.

Entre les mains d'un chef de la santé publique bien informé, l'échelonnement de ces petites courbes de maladie n'empêche pas les gens de contracter la COVID. Il permet cependant de la gérer et de réduire le nombre de personnes qui en meurent. À moins de disposer d'un vaccin, ce qui est absolument impensable en 2020, les petites courbes progressives ne sont pas seulement le mieux que nous puissions faire, mais bien notre seule option.

● (1410)

Cela m'amène maintenant à parler de mon insatisfaction et à demander l'aide du Parlement.

À l'heure actuelle, les gouvernements fédéral et provinciaux sont en train de bâcler cette fin de partie. À ce jour, ni la ministre de la Santé ni la Dre Tam n'ont présenté de plan concret pour échelonner les petites courbes, et il nous en faut un maintenant. Pire encore, elles cachent des données et empêchent les scientifiques extérieurs de résoudre le problème.

J'insiste sur ce point auprès de vous: il est impossible pour les scientifiques, qu'ils soient ou non au gouvernement, de planifier au mieux ces petites courbes sans une excellente surveillance des maladies, le partage des données et la modélisation épidémiologique. Les prochaines étapes de la réouverture de la société canadienne, que nous souhaitons tous, par petites courbes doivent être planifiées minutieusement ou nous tuons accidentellement des gens. Ensuite, une fois que chaque petite courbe sera lancée, les responsables locaux de la santé publique du monde entier devront procéder à un plus grand nombre de tests de dépistage, plus rapidement qu'ils ne l'ont fait, afin de détecter et d'éliminer les petites éclosoptions avant qu'elles n'exploient.

Cependant, dans tous ces domaines — ceux des tests, des données épidémiologiques et de la modélisation — les résultats du Canada sont assez épouvantables, comparés à ceux de chefs de file comme Hong Kong, la Norvège, la Corée du Sud ou la Suisse.

Laissez-moi vous expliquer. Les scientifiques ont besoin de données transparentes sur la maladie dans chaque province pour pouvoir établir des modèles et des prévisions mathématiquement et médicalement précis. Nous n'en sommes pas là, car les provinces détiennent les données, qu'elles ne sont pas tenues de partager avec l'Agence de la santé publique du Canada. Elles n'ont aucune obligation légale de le faire. Ensuite, de façon encore plus insensée, l'Agence de la santé publique du Canada censure les données avant de les divulguer aux scientifiques, probablement pour éviter de mettre certaines provinces dans l'embarras.

Il en résulte que les scientifiques, aussi bien au sein du gouvernement qu'à l'extérieur, disposent d'un tableau incomplet des données avec lesquelles travailler, et qu'avec un œil crevé, ils ne peuvent pas produire les meilleures prévisions épidémiologiques possibles, si bien que le Canada se retrouve dans cette situation sans y être adéquatement préparé. Tout comme les agriculteurs ont besoin de prévisions météorologiques précises pour les semences, nous avons besoin de prévisions épidémiologiques précises dans ce domaine, sinon les gens mourront inutilement et l'économie souffrira sans raison.

C'est probablement en raison de ces défaillances dans le partage des données que l'Agence de la santé publique du Canada a du mal à modéliser l'épidémie. La semaine dernière, la Dre Tam a présenté une petite partie de la stratégie de l'Agence mais, franchement, elle était incomplète, elle contenait des erreurs et elle était largement non scientifique. C'est ce qui a poussé certains d'entre nous des universités de Berkeley, de Londres, de San Francisco et d'Ottawa à publier notre propre modèle ce matin. J'aurais aimé qu'il vous soit communiqué. Apparemment, il ne peut pas l'être, sinon, je serais en mesure de vous présenter certains des résultats, certaines des principales conclusions. Il s'agit du premier modèle épidémiologique pour tout le Canada au cours de l'année à venir.

En fin de compte, l'existence de ces lacunes sur le plan du partage des données constitue un véritable problème. En 1999, 2002 et 2008, le Parlement a entendu le vérificateur général parler de l'incapacité du gouvernement à se préparer aux urgences sanitaires. Le vérificateur général a mis le doigt sur le problème du partage des données à trois reprises. Puis, en 2003, le Canada a été durement touché par le SRAS, et le gouvernement fédéral a réalisé une étude sur les « leçons apprises », qui recommandait au Parlement de promulguer une loi sur le partage des données entre les échelons fédéral et provincial, ce qu'il n'a pas fait. Cinq ans plus tard, d'une seule voix, les rédacteurs en chef du *Journal de l'Association médicale canadienne* ont de nouveau réclamé à grands cris que le Parlement adopte une loi sur le partage ouvert des données. Il n'a pas tenu compte de cette demande.

Maintenant, mesdames et messieurs, je vous implore d'agir. Adoptez sans tarder une loi sur les règles de partage des données pour que nous puissions élaborer les meilleurs modèles et fournir les meilleures prévisions et ainsi prévenir des pertes de vies humaines. Pendant que vous y êtes, fixez des normes nationales minimales concernant la façon dont Ottawa et les provinces se préparent à des pandémies et les mesures qu'ils prennent durant celles-ci. Sur le plan constitutionnel, la santé est une compétence partagée, qu'il s'agisse du pouvoir du gouvernement d'adopter des mesures législatives d'urgence ou d'imposer des quarantaines en application du paragraphe 91(11) de la Loi constitutionnelle.

• (1420)

Intervenez au titre d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Renversez les ordres de renvoi si vous le devez, mais n'attendez pas que le gouvernement agisse. Le premier ministre ne le fera pas. Regardez les lettres de mandat qu'il a confiées à ses ministres de la santé, Mme Philpott, Mme Petitpas Taylor et maintenant Mme Hajdu. Aucune de ces lettres ne fait la moindre mention des pandémies.

Je suis insatisfait de M. Trudeau, car malgré maints avertissements, la préparation aux pandémies ne figurait même pas parmi les priorités de dernier ordre de ses ministres. Si vous vous demandez pourquoi on n'a pas pris certaines mesures simples, comme le stockage de masques N95 à l'intention du personnel infirmier et des médecins, c'est parce que la préparation aux pandémies n'a jamais constitué une priorité pour le Canada. Il incombe donc maintenant à la Chambre de faire mieux.

Je suis disposé à aider la Chambre de quelque manière que ce soit afin d'atteindre la lumière au bout du tunnel, mais permettez-moi d'être limpide: c'est parce qu'il était mal préparé que le Canada est dans le pétrin. Le virus est l'agent biologique de la pandémie, mais c'est l'incapacité du gouvernement qui est à l'origine de nos difficultés. À mon avis, ce sont les bureaucrates et non les scientifiques qui sont la cause de la pandémie, car le gouvernement a fait fi des avertissements et les lois sont vraiment mal faites.

La sortie de crise est maintenant imminente, et c'est en observant les efforts du Parlement que les historiens décideront si le Canada a fait tout ce qu'il pouvait pour lutter contre la pandémie et se préparer pour la prochaine, car oui, il y aura une autre pandémie. Les scientifiques peuvent vous fournir des prévisions assez décentes à ce sujet. Disons simplement que la COVID-19 n'a pas frappé particulièrement fort et que nous nous attendions à bien pire.

Je vous remercie de votre attention et pardonnez-moi si j'ai été extrêmement direct.

C'est avec grand plaisir que je répondrai à vos questions ou peut-être vos attaques incendiaires.

Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie, monsieur Attaran.

Nous entendrons maintenant le Dr Michael Strong, président des Instituts de recherche en santé du Canada.

Vous avez la parole pour 10 minutes, docteur Strong.

Dr Michael Strong (président, Instituts de recherche en santé du Canada): Je vous remercie de m'offrir l'occasion de témoigner et de m'avoir invité à parler de l'importance de la recherche et du rôle central des Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC, contre la COVID-19.

Avant toute chose, je veux exprimer ma grande admiration et ma sincère gratitude aux professionnels de la santé et aux travailleurs de première ligne et des services essentiels qui veillent sans relâche à la santé, à la sécurité et au bien-être des Canadiens et des Canadiennes. J'inclus dans ce nombre beaucoup d'employés qui travaillent avec mes collègues du gouvernement fédéral qui sont avec moi aujourd'hui. Je veux aussi saluer le travail acharné du milieu de la recherche canadien jusqu'à maintenant.

Je suis fier de dire que nos chercheurs figurent parmi les meilleurs au monde et que, jusqu'ici, ils ont été essentiels à la coordination de l'intervention de recherche mondiale et nationale sur la COVID-19. Alors, je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour fournir au Comité des renseignements sur la recherche qui s'effectue actuellement, au pays et à l'étranger, au sujet de la COVID-19. Je profiterai aussi de l'occasion pour souligner des initiatives de recherche que les IRSC ont mises en place rapidement pour lutter contre la pandémie.

Mais auparavant, reconnaissant que, dans les circonstances actuelles, la clé du succès réside notamment dans une démarche collective et collaborative, je veux rappeler que les IRSC continuent de lutter contre la COVID-19 en étroite collaboration avec de nombreux partenaires fédéraux, comme l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, le Conseil national de recherches du Canada et de nombreux autres organismes.

Les IRSC travaillent aussi de concert avec des partenaires internationaux, comme l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'avec la Global Research Collaboration for Infectious Disease Preparedness, aussi appelée GloPID-R, une coalition de 29 pays qui vise à établir un plan mondial de recherche et d'innovation et à déterminer comment les chercheurs canadiens peuvent contribuer au travail de recherche mondial. Je tiens à souligner la présence du Canada à la vice-présidence de la GloPID-R, en la personne d'une directrice scientifique des IRSC. Notre leadership scientifique est donc de la partie depuis le tout début, et nous demeurons un pivot indispensable facilitant la collaboration dynamique requise entre de nombreux acteurs d'ici et d'ailleurs.

Sachez aussi que pour assurer l'échange rapide et ouvert des données de recherche afin d'éclairer les interventions en santé publique et de contribuer à sauver des vies, les IRSC ont récemment signé une déclaration commune avec 67 autres organismes de financement de la recherche des quatre coins du monde, par laquelle ils s'engagent à mettre en commun leurs données et leurs conclusions de recherche liées à l'éclosion de COVID-19. Les IRSC soutiennent aussi l'appel des conseillers scientifiques en chef du monde entier pour l'accès public aux fruits de la recherche, comme les données et les publications, qui peuvent contribuer à l'intervention d'urgence mondiale. Ainsi, début février, notre organisation a vite mobilisé le milieu de la recherche pour coordonner une intervention de recherche rapide contre la COVID-19.

En quelques semaines à peine, les IRSC ont pu sélectionner, par un rigoureux processus d'évaluation par les pairs, les projets de recherche de la plus grande qualité scientifique qui nous aideront à mieux comprendre les mécanismes biologiques et la transmission du virus, ainsi qu'à combattre ce dernier. Grâce aux partenaires de recherche fédéraux et au soutien des provinces, nous avons pu investir 54,2 millions de dollars dans 99 projets sur la COVID-19. Cet investissement s'inscrit dans le Plan canadien de mobilisation des sciences pour lutter contre la COVID-19 annoncé par le premier ministre le 23 mars, et contribuera dans une large mesure à l'intervention du gouvernement du Canada dans la lutte contre la pandémie. Grâce à ce financement, les chercheurs de 36 établissements au pays s'empressent de concevoir et d'évaluer de nouveaux vaccins, traitements et outils diagnostiques, et d'établir des stratégies de santé publique pour combattre la désinformation, la stigmatisation et l'anxiété.

Je tiens à signaler que bon nombre de ces projets font appel à la collaboration internationale et à des partenariats avec des ministères et l'industrie. De plus, beaucoup peuvent déjà diffuser leurs données en temps réel. La recherche peut donc se traduire plus rapidement en démarches de prévention, de détection et de prise en charge clinique, ainsi qu'en mesures stratégiques relatives à la COVID-19, à l'intérieur et dans l'ensemble des administrations au Canada et à l'étranger.

Peut-être me permettez-vous de vous donner quelques exemples de projets importants financés grâce à cette initiative. Le premier porte sur la recherche de vaccins, dont il a brièvement été question il y a quelques instants. Le Dr Darryl Falzarano, de l'Université de la Saskatchewan, se sert de modèles animaux pour comprendre comment le SRAS-CoV-2 nous rend malades, afin de déterminer s'il est possible de mettre au point des vaccins qui nous en protégeraient et d'étudier la transmission du virus. Ce sont là des questions déterminantes à résoudre quand un nouveau pathogène comme celui-ci fait son apparition. Étant donné qu'un vaccin inadéquat ou l'exposition antérieure à des pathogènes semblables pourrait aggraver la maladie, l'équipe du projet s'intéresse aussi à l'utilisation des modèles animaux pour évaluer ces risques et assurer l'innocuité des vaccins avant de passer à la phase des essais cliniques chez l'humain.

- (1425)

Grâce au travail mené par le Dr Srinivas Murthy à l'Université de la Colombie-Britannique, le Canada participe en ce moment à l'essai Solidarity de l'Organisation mondiale de la Santé. Le Dr Murthy dirige cet essai clinique randomisé dans plus de 50 hôpitaux du pays pour étudier, chez les patients hospitalisés en raison de la COVID-19, l'efficacité potentielle de la combinaison de certains médicaments déjà connus. Le projet contribue donc au travail de recherche mondial sur l'efficacité de traitements médicamenteux potentiels contre cette maladie.

Cette initiative nous permet également de financer la recherche sur les diagnostics au point de traitement. Par exemple, le Dr Denis Boudreau, de l'Université Laval, s'emploie à mettre au point un test de diagnostic de la COVID-19 portatif qui permettrait aux travailleurs de première ligne de savoir rapidement si un patient est atteint. Ce test serait offert sous la forme d'un dispositif facile à utiliser sans une formation préalable, pour que l'analyse puisse se faire sur place, dans les centres de santé et les cliniques de quartier temporaires des régions en quarantaine, ce qui réduirait les déplacements dans les centres urbains.

Sachez que nous finançons aussi de la recherche sur les comportements sociaux, les messages de santé publique et les stratégies de prise en charge clinique. Par exemple, le Dr Patrick Neumann, de l'Université Ryerson, étudiera l'incidence des protocoles de prévention des infections sur le personnel infirmier pour déterminer comment mettre en place ce type de mesures tout en continuant de prodiguer des soins de haute qualité et de protéger à la fois les patients et le personnel infirmier.

Enfin, le Dr Tim Caulfield, de l'Université de l'Alberta, cherche à comprendre la propagation de la mésinformation au sujet de la COVID-19 en abordant la question sous plusieurs angles. Ses conclusions serviront à créer des outils de communication et d'éducation fondés sur des données probantes pour contrer stratégiquement la mésinformation, la stigmatisation et la peur qu'engendre la pandémie de COVID-19. Ce projet servira aussi à formuler des recommandations stratégiques pour les plans, la prise de décisions et les interventions de santé publique contre la COVID-19 et les épidémies futures.

Ces études citées en exemple et de nombreux autres projets nous fourniront les données scientifiques nécessaires pour comprendre le nouveau coronavirus en profondeur et créer des outils capables de le combattre.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les nouvelles données de recherche sont utiles seulement si elles peuvent être transformées rapidement en de nouveaux outils et traitements efficaces.

Nous admettons que dans les prochaines semaines et les prochains mois, il sera fondamental de créer des idées, des données, des solutions novatrices, des traitements inédits et des technologies de diagnostic et de vaccination, mais également de bien coordonner la mise en commun et l'application de tous ces éléments, parmi tous les ordres de gouvernement, pour une résolution rapide et efficace de la crise de COVID-19.

Quand je regarde l'énorme quantité de travail abattu à ce jour par l'ensemble du gouvernement face à la pandémie, je suis fier d'affirmer que l'intervention de recherche des IRSC contre la COVID-19 a vraiment mis en lumière l'aspect transformateur de notre mandat pour la vie.

Par un seul appel de propositions efficace, nous avons réussi à financer des projets de recherche exceptionnels. Notre mandat nous a toujours permis de soutenir non seulement la création de connaissances, mais aussi l'application des résultats de la recherche pour améliorer la santé de la population canadienne.

À cet égard, les IRSC dirigent la mise sur pied d'une série d'activités de mobilisation des connaissances en vue de resserrer les liens entre les chercheurs financés dans le cadre du concours pour une intervention de recherche rapide contre la COVID-19 et les ministères et organismes du gouvernement du Canada, dans le but d'accélérer l'application des connaissances.

Nous encourageons aussi vivement les chercheurs que nous finançons à participer à CanCOVID, une plateforme lancée récemment qui encourage la collaboration, la communication et la coordination entre les chercheurs du Canada et de l'étranger qui travaillent sur la COVID-19, mais aussi les professionnels de la santé, les organismes de financement et les responsables des politiques gouvernementales.

Comme vous pouvez le constater, l'approche préconisant un équilibre entre la recherche médicale, sociale et stratégique adoptée par les IRSC est essentielle pour s'assurer que les scientifiques canadiens étudient le fonctionnement du virus, sa transmission et les moyens d'atténuer les effets de la COVID-19 en suivant diverses méthodes. J'ai bon espoir que notre démarche nous permettra de créer rapidement de nouveaux outils fondés sur des données probantes pour répondre à cette crise.

En attendant, nous continuons de travailler quotidiennement avec nos partenaires nationaux et internationaux pour répondre au besoin

de recherches et d'essais supplémentaires. Nous savons où se situent les lacunes et nous cherchons des moyens de soutenir davantage le milieu scientifique pour combler ces lacunes le plus rapidement possible. Je serais heureux d'informer votre comité de toute évolution à cet égard.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir invité pour parler de la recherche en cours sur la COVID-19 et de son rôle dans l'intervention du Canada face à cette crise sanitaire. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

● (1430)

Le président: Merci, docteur Strong.

Nous entendrons maintenant un exposé conjoint présenté par trois ministères. Nous accueillons notamment M. Matt de Vlieger, directeur général à l'Immigration, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Nous recevons également M. Philippe Massé, directeur général du Programme des travailleurs étrangers temporaires de la Direction générale des compétences et de l'emploi, du ministère de l'Emploi et du Développement social.

Il est accompagné de Mme Tara Cosgrove, directrice exécutive du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale, de la Direction générale des services d'intégrité de Service Canada.

Nous accueillons enfin M. Steven Jurgutus, directeur général de la Direction des planifications et de l'intégration des politiques, du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

J'ignore qui commencera, mais je présumerai que c'est M. de Vlieger.

Vous disposez de 10 minutes.

M. Matt de Vlieger (directeur général, Immigration, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): Merci, monsieur le président.

Je remercie également le Comité de nous donner l'occasion de témoigner dans le cadre de ses mises à jour sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Notre exposé sera un peu plus court que celui des autres témoins. Nous nous concentrons sur les mesures relatives aux travailleurs temporaires et saisonniers.

Comme vous l'avez fait valoir, monsieur le président, nous nous partagerons la déclaration préliminaire. Je commencerai par présenter le cadre législatif et réglementaire régissant l'entrée des travailleurs étrangers temporaires, y compris les nouvelles mesures mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Mes collègues d'Emploi et Développement social Canada décriront ensuite certaines des particularités qui s'appliquent au Programme des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole, notamment les règles, les orientations du programme et les mesures de conformité.

Mon collègue d'Agriculture et Agroalimentaire Canada conclura par quelques remarques sur l'importance cruciale de ces travailleurs en ce moment et sur les efforts que les employeurs du secteur ont déployés pour assurer l'approvisionnement alimentaire ainsi que la santé et la sécurité de la population canadienne.

[Français]

Les travailleurs étrangers temporaires représentent une part importante de l'offre de main-d'œuvre au Canada.

Il s'agit pour l'essentiel d'un domaine régi par la demande, dans la mesure où la demande des employeurs d'embaucher des travailleurs munis d'un permis...

[Traduction]

M. Tony Van Bynen (Newmarket—Aurora, Lib.): Monsieur le président, je n'entends pas les interprètes. Le son n'est vraiment pas clair. Je ne sais pas si c'est comme cela pour tout le monde.

• (1435)

Le président: Monsieur de Vlieger, pourriez-vous répéter ce que vous avez dit il y a environ 30 secondes et reprendre à partir de là?

M. Matt de Vlieger: Bien sûr.

[Français]

Les travailleurs étrangers temporaires représentent une part importante de l'offre de main-d'œuvre au Canada.

Il s'agit pour l'essentiel d'un domaine régi par la demande, dans la mesure où la demande des employeurs d'embaucher des travailleurs munis d'un permis de travail temporaire fluctue et détermine le nombre de travailleurs.

[Traduction]

M. Don Davies: Monsieur le président, je n'entends pas les interprètes.

Le président: Pour moi, le son du parquet était plus fort et l'interprétation semblait empiéter dessus un peu, alors c'était difficile d'entendre les interprètes.

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): À titre d'information, du côté de l'interprétation en français, tout fonctionne bien jusqu'à présent. Il n'y a eu aucun problème technique du côté français.

[Traduction]

M. Matt de Vlieger: Monsieur le président, je peux continuer en anglais si c'est préférable pour les membres du Comité.

Le président: Merci, monsieur de Vlieger. Je crois qu'il faut régler le problème de toute façon, alors si vous pouvez patienter quelques minutes, nous allons tenter de rétablir la situation.

Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes afin de régler les problèmes techniques. Merci.

• (1435)

(Pause)

• (1440)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Allez-y, monsieur de Vlieger. N'hésitez pas à revenir un peu en arrière au besoin.

M. Matt de Vlieger: D'accord. Je vais reprendre à la partie française de mon exposé.

[Français]

Les travailleurs étrangers temporaires représentent une part importante de l'offre de main-d'oeuvre au Canada.

Il s'agit pour l'essentiel d'un domaine régi par la demande, dans la mesure où la demande des employeurs d'embaucher des travailleurs munis d'un permis de travail temporaire fluctue et détermine le nombre de travailleurs. L'année dernière, 405 000 permis de travail temporaire ont été délivrés pour un large éventail de professions.

[Traduction]

Il existe deux grands programmes pour les travailleurs temporaires: le Programme de mobilité internationale, administré par IRCC, et le Programme des travailleurs étrangers temporaires, administré par Emploi et Développement social Canada et qui suppose un examen du marché du travail. Les travailleurs agricoles saisonniers pour lesquels le Comité a signalé un intérêt se trouvent dans cette dernière catégorie.

Comme les membres du Comité le savent, des restrictions de voyage pour les personnes cherchant à entrer au Canada ont été mises en place le 18 mars. Le 26 mars, les travailleurs étrangers temporaires — c'est-à-dire ceux qui détiennent un permis de travail valide ou qui ont reçu une lettre d'acceptation — ont été ajoutés à la liste des personnes exemptées de l'interdiction de voyager. Ces interdictions et exemptions font suite à des arrêtés pris en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine et de la Loi sur l'aéronautique.

Ces travailleurs temporaires, comme toutes les autres personnes qui entrent au Canada, sont soumis à un autre décret pris en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine, qui exige que toutes les personnes s'isolent pendant 14 jours à compter du jour de leur entrée au Canada. Il existe quelques exceptions limitées à cette exigence — par exemple les travailleurs d'urgence et le personnel médical —, mais les travailleurs agricoles saisonniers devront tous respecter cette période de quarantaine de 14 jours.

[Français]

Les travailleurs temporaires qui entrent au Canada sont assujettis à un vaste régime législatif et réglementaire fondé sur la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui régit la sélection, l'admissibilité et la conformité en ce qui concerne les travailleurs eux-mêmes, mais aussi leurs employeurs.

[Traduction]

J'aimerais dire un mot au sujet du nouveau projet de règlement. Dans le cadre des nouveaux décrets pris en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine et dans le but d'assurer la gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs et de la population canadienne, un nouveau projet de règlement dans lequel des outils supplémentaires précis sont prévus a été déposé au Parlement samedi dernier.

Pour les travailleurs eux-mêmes, ce projet de règlement prévoit l'obligation de se conformer à la Loi sur la mise en quarantaine et aux ordonnances de santé publique, notamment en s'isolant à leur entrée au pays pendant 14 jours. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner une interdiction de territoire et la prise de mesures de renvoi.

Pour les employeurs de travailleurs temporaires, les règles proposées exigeront qu'ils ne fassent rien qui empêche le travailleur de se conformer à l'ordre d'isolement pendant 14 jours à son entrée au Canada.

Elles exigeront également que les employeurs fournissent des salaires et des avantages sociaux pendant la période de 14 jours, c'est-à-dire que la période de quarantaine fait partie de la période d'emploi.

En outre, pour les employeurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires qui sont tenus de fournir un hébergement — ils ne sont pas tous tenus de le faire, mais dans le cas des travailleurs agricoles saisonniers, oui —, les règles proposées comportent des exigences spécifiques supplémentaires. Je laisserai à mes collègues d'Emploi et Développement social Canada le soin de décrire ces nouvelles règles et les lignes directrices qui s'y rapportent et qui concernent les travailleurs agricoles saisonniers. Mais, pour l'instant, je me contenterai d'ajouter que les employeurs qui ne se conforment pas à ces nouvelles exigences seront soumis au régime de conformité et au système de sanctions administratives pécuniaires déjà prévus par le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Je vais maintenant céder la parole à Philippe Massé, et je serai ravi également de répondre à vos questions après nos déclarations.

Merci beaucoup.

Le président: Allez-y, monsieur Massé.

[Français]

M. Philippe Massé (directeur général, Programme des travailleurs étrangers temporaires, Direction générale des compétences et de l'emploi, ministère de l'Emploi et du Développement social): Je m'appelle Philippe Massé et je suis le directeur général du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Je suis accompagné de ma collègue Tara Cosgrove, directrice administrative responsable des services d'intégrité.

L'objectif du Programme est de permettre aux employeurs d'accéder à des travailleurs étrangers lorsque des Canadiens ne sont pas disponibles [difficultés techniques].

• (1445)

[Traduction]

Le président: Madame Cosgrove ou monsieur Jurgutis, pouvez-vous poursuivre pendant que nous attendons que M. Massé se joigne de nouveau à nous?

M. Steven Jurgutis (directeur général, Direction des planifications et intégration des politiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Ici Steven Jurgutis d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Je peux prendre la parole si vous le voulez.

[Français]

Je remercie le Comité de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je suis ravi d'avoir l'occasion de mettre en contexte le rôle essentiel que jouent les travailleurs étrangers temporaires pour maintenir l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada dépend beaucoup des travailleurs étrangers temporaires en raison des pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur. L'an dernier, par exemple, ce secteur a recruté environ 60 000 travailleurs étrangers temporaires. La grande majorité de ces travailleurs arrivent du Mexique, du Guatemala et de la Jamaïque pour travailler dans quelque 3 000 fermes et installations agricoles au Canada chaque année. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique sont les

principaux employeurs de ces travailleurs en raison du grand nombre d'exploitations de fruits et de légumes dans ces provinces.

[Traduction]

Bien que les travailleurs étrangers temporaires travaillent dans tous les secteurs agricoles, ils jouent un rôle particulièrement important dans les secteurs des légumes et des fruits, où ils représentent plus de 35 % de la main-d'œuvre. Ces activités, qui nécessitent un dur labeur, commencent généralement au printemps, à la période de semences ou d'élagage. C'est pourquoi chaque année en avril, nous observons une hausse aussi importante du nombre de travailleurs étrangers temporaires arrivant au Canada. Par exemple, au printemps dernier, plus de 20 000 travailleurs ont obtenu des permis pour travailler dans le secteur agricole. Des chiffres semblables étaient prévus cette année. Les travailleurs saisonniers du secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer arrivent normalement eux aussi en avril, ce qui correspond au début de la saison de la pêche au homard.

Les interdictions de voyager au Canada et dans d'autres pays de provenance comme le Mexique et le Guatemala ont à la fois limité et retardé l'arrivée de nombreux travailleurs étrangers temporaires. Nous sommes toutefois encouragés de constater que des travailleurs étrangers temporaires commencent à arriver.

Nous sommes également conscients qu'un grand nombre de Canadiens n'ont pas de travail à l'heure actuelle, et nous encourageons le secteur à tirer profit de programmes nouveaux et existants, comme le programme Emplois d'été Canada, pour recruter des Canadiens pour combler les pénuries de main-d'œuvre. Par ailleurs, certaines provinces comme le Québec et l'Ontario encouragent activement les travailleurs canadiens à chercher un emploi dans le secteur de l'agriculture.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec le secteur, ainsi qu'avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux — dont certains sont ici aujourd'hui — pour emmener des travailleurs au Canada de la façon la plus rapide et sécuritaire possible et pour nous assurer que les protocoles appropriés de santé et de sécurité sont respectés après l'arrivée des travailleurs.

En fait, hier, le premier ministre Trudeau a annoncé un financement de 50 millions de dollars pour aider les agriculteurs, les pêcheurs et les employeurs de la transformation des aliments et des fruits de mer à mettre en place les mesures nécessaires pour suivre la période d'isolement obligatoire de 14 jours, exigée de tous les travailleurs arrivant de l'étranger.

Merci. Je serais heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Est-ce que M. Massé est de retour?

Une voix: Non, monsieur le président.

Le président: Merci.

Nous allons poursuivre avec le représentant du ministère de l'Industrie, M. Davies, qui est sous-ministre adjoint principal pour le secteur de l'industrie. Si M. Massé revient à temps, nous le laisserons terminer son exposé ensuite.

Monsieur Davies, vous disposez de 10 minutes.

[Français]

M. Mitch Davies (sous-ministre adjoint principal, Secteur de l'industrie, ministère de l'Industrie): Monsieur le président, membres du Comité, bonjour.

Je serai bref afin de vous laisser amplement de temps pour poser des questions.

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

[Traduction]

L'écllosion de COVID-19 continue d'évoluer rapidement. Dans la lutte contre le virus, les scientifiques, les innovateurs et l'industrie du Canada travaillent sur plusieurs fronts pour lutter contre la pandémie.

Le 20 mars, le premier ministre a annoncé le Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19. Ce plan prévoit des mesures visant à aider directement les entreprises à agir rapidement pour augmenter leur production ou modifier leur capacité de fabrication pour concevoir des produits faits au Canada qui aideront à répondre aux besoins sur la ligne de front du système de santé. Depuis, notre ministère a reçu plus de 5 000 offres d'aide d'entreprises des quatre coins du Canada.

• (1450)

[Français]

Nous communiquons actuellement avec chacune de ces entreprises afin de mieux comprendre ce qu'elles ont à offrir. Nous avons déjà conclu de nombreux partenariats. Par conséquent, le Canada assure sa capacité à produire de l'équipement médical et d'autres fournitures nécessaires.

[Traduction]

Par exemple, nous nous affairons à acheter des ventilateurs essentiels qui sont faits au Canada, à trouver des chaînes d'approvisionnement qui permettent de produire des blouses d'hôpital, à produire des volumes importants de produits désinfectants ainsi qu'à produire des masques chirurgicaux et N95. Parallèlement, nous avons lancé le défi aux entreprises novatrices d'appuyer la recherche et le développement sur de nouvelles technologies et de nouveaux produits.

Nous travaillons également de concert avec l'industrie des sciences de la vie pour trouver des traitements pour les Canadiens qui ont contracté la COVID-19 et sur la recherche qui vise à fournir un moyen d'immunisation pour tous les Canadiens. Dans le cadre de ces efforts, les entreprises et les chercheurs canadiens acceptent de relever le défi, et nous continuerons de les appuyer.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Je ne vois toujours pas M. Massé. S'il arrive plus tard, nous suspendrons peut-être les questions pour lui laisser le temps de présenter son exposé.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions. Comme nous l'avons dit, tous les partis se sont entendus pour procéder à trois séries de questions. Le premier intervenant est M. Jeneroux.

Vous disposez de six minutes, monsieur Jeneroux. Allez-y.

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): À titre de précision, monsieur le président, j'espère que lorsque le témoin reviendra — s'il revient —, nous n'allons pas couper mon temps de parole, mais bien attendre que j'aie fini de poser mes questions.

Le président: Bien sûr, si c'est ce que vous préférez.

M. Matt Jeneroux: Oui, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur le président, je tiens à utiliser le temps qui m'est imparti pour souligner à quel point il est décevant que M. Bruce Aylward, conseiller canadien auprès de l'OMS, ait décidé de se désister à la dernière minute et n'ait pas proposé de comparaître à une date ultérieure. C'est inacceptable.

Depuis décembre, l'OMS informe les citoyens du monde entier sur les conséquences de la COVID-19. Premièrement, la Dre Tam s'est rendue disponible pour répondre aux questions, et maintenant, l'OMS se désiste. Ce comité a le mandat explicite de se réunir « dans le seul but d'entendre des témoignages concernant des enjeux liés à la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19. »

Je veux profiter de l'occasion pour souligner certains faits sur lesquels j'espérais obtenir les commentaires de M. Aylward, mais puisqu'il a décidé de ne pas venir et de se soustraire à toute reddition de comptes, je vais simplement lire ce qui suit aux fins du compte rendu.

Il ne fait absolument aucun doute que l'OMS a tardé à recommander des mesures concrètes, ce qui a eu un effet négatif sur la réponse du Canada au virus. En fait, l'OMS n'a pas tari d'éloges et de remerciements à l'égard de la Chine pour sa réponse, alors qu'elle a trompé le monde entier sur la dangerosité du virus. Taïwan, un pays qui a réussi à aplatir la courbe et à contenir le virus grâce à la mise en œuvre proactive de mesures de dépistage renforcées aux frontières avant même que la Chine n'admette être aux prises avec une nouvelle maladie, est complètement ignorée et méprisée par l'OMS, et en particulier par M. Aylward.

Je tiens à mettre en lumière certains des éléments qui prouvent la nécessité de convoquer un représentant de l'OMS à témoigner et à répondre aux questions, car la réponse de l'OMS a eu une incidence sur celle du Canada.

Premièrement, l'OMS a déclaré qu'il n'y avait pas de preuve évidente de transmission interhumaine. La réponse du Canada, élaborée en janvier, est fondée sur cette déclaration. Moins de 10 jours plus tard, l'OMS a annoncé qu'il y avait transmission interhumaine du virus, mais elle qualifiait pourtant toujours le risque mondial de risque modéré. La Dre Tam a d'ailleurs invoqué l'obligation légale du Canada envers l'OMS pour justifier la décision de ne pas imposer d'interdictions de voyage. Elle a déclaré que puisque la mesure n'était pas recommandée par l'OMS, nous ne pouvions pas l'imposer, par crainte de faire l'objet de critiques. Notre gouvernement était plus préoccupé d'éviter les critiques de l'OMS que de protéger les Canadiens. Des clarifications sont nécessaires, tant de l'OMS que de la Dre Tam.

Alors que l'OMS ne cesse de louer l'approche de la Chine, même après qu'elle ait annoncé plus de 8 000 décès, Taïwan produit quatre millions de masques par jour et les donne aux travailleurs de première ligne et à la population, pour assurer leur sécurité. Je rappelle encore une fois aux Canadiens que l'OMS refuse d'inclure ou de reconnaître l'approche de Taïwan. Pourquoi a-t-on écouté la Chine et ignoré Taïwan?

Fin février, alors que le nombre de cas ne cessait d'augmenter, que l'OMS continuait à décourager le recours aux restrictions de voyage et que notre gouvernement s'entêtait à n'écouter que l'OMS, un groupe de médecins canadiens d'origine chinoise a demandé la mise en quarantaine obligatoire des voyageurs chinois afin de contenir le virus et d'éviter l'engorgement du système de santé canadien. Le gouvernement a fait la sourde oreille et a plutôt continué de craindre les critiques de l'OMS.

Ce n'est que le 11 mars que l'OMS a déclaré une pandémie mondiale. De nombreux pays du monde connaissaient déjà une hausse marquée du nombre de cas et le taux de mortalité augmentait. Il ne faisait aucun doute que le virus ne s'arrête pas aux frontières, qu'il se propage rapidement et qu'il n'existe pas de remède.

En mars, après qu'on ait demandé aux Canadiens de rester à la maison, après que les garderies et les écoles aient été fermées d'un bout à l'autre du pays et après que des millions de personnes aient perdu leur emploi, le gouvernement a enfin fermé les frontières et imposé la quarantaine obligatoire pour les voyageurs. Notre gouvernement a commencé à agir à l'encontre de l'avis de l'OMS, même si la Dre Tam avait auparavant invoqué nos obligations légales à l'égard de l'organisme.

Cela dit, mon commentaire porte sur M. Aylward et sur le refus de l'OMS de participer à la réunion du Comité aujourd'hui. Je suis certain que nous aurons un jour, au moment opportun, l'occasion d'enquêter sur les motifs de cette décision soudaine, mais ce sera pour une autre fois. Il ne fait aucun doute que l'inclusion de Taïwan au sein de l'OMS, un sujet que M. Aylward tient manifestement à éviter, suscite un intérêt croissant. De toute évidence, les éloges continus à l'égard de la Chine soulèvent de plus en plus de questions, alors que les preuves quant à la transparence de ce pays sont plus nombreuses. Il ne fait aucun doute que le refus de l'OMS de recommander des mesures frontalières renforcées et l'utilisation de masques suscite de plus en plus d'interrogations. Il ne fait aucun doute qu'on s'interroge de plus en plus sur les mesures que recommandera l'OMS à l'avenir. Par exemple, il y a quelques semaines à peine, l'OMS a évoqué la possibilité de retirer des gens et des familles de leurs foyers pour les mettre en quarantaine.

• (1455)

C'est pourquoi je vous exhorte, vous et la greffière, de veiller à ce que M. Aylward se rende disponible et, qu'à titre de conseiller canadien auprès de l'OMS et de conseiller principal du directeur général de l'OMS, il compare au Comité. Notre étude porte sur les répercussions de la COVID-19 sur le Canada et la réponse du gouvernement, et il devrait répondre aux questions des Canadiens. Nous avons d'importantes questions sur les données de l'OMS et sur les véritables responsables des décisions qui touchent les Canadiens. Ce comité est l'endroit idéal pour poser des questions qui préoccupent les Canadiens, et pour y arriver, nous devons entendre des témoins pertinents.

Merci, monsieur le président. Je cède le reste de mon temps de parole.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Jeneroux?

M. Matt Jeneroux: Monsieur le président, j'espère au moins que vous avez écouté mon dernier commentaire, où j'ai dit que je cétais le reste de mon temps de parole.

Le président: J'ai des problèmes de son. Mon casque a cessé de fonctionner.

M. Matt Jeneroux: Voulez-vous que je vous envoie la version écrite?

Le président: Très bien. J'ai presque tout entendu, mais je vous remercie.

Nous passons maintenant à Mme Jaczek.

Madame Jaczek, vous avez six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais échanger ma place dans la rotation avec M. Van Bynen.

Mes questions et commentaires s'adressent à M. Attaran.

Tout d'abord, monsieur Attaran, pour que vous compreniez mon point de vue, j'ai été médecin-conseil en santé publique d'une collectivité ontarienne pendant une vingtaine d'années et j'ai évidemment vécu de nombreuses éclosions. Notre unité de santé a même joué un rôle actif lors de l'épidémie de SRAS. À l'époque, ce sont les autorités provinciales de santé publique qui assuraient le rôle de chef de file.

Vous conviendrez que dans le cas de cette pandémie, nous sommes véritablement dans une situation sans précédent. Il est évident que les réponses de santé publique doivent être coordonnées à l'échelle nationale. Je vous remercie de votre franchise. En tant que membres du Comité, nous avons le devoir d'écouter des gens comme vous, de retenir vos bonnes idées et d'aller de l'avant en intégrant certaines d'entre elles dans ce contexte sans précédent.

J'aimerais vous poser une question sur l'entente multilatérale sur l'échange d'information conclue entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces et territoires en 2016, dans laquelle on précise la liste des renseignements de santé publique qui doivent être communiqués au gouvernement fédéral dans le contexte d'une urgence de santé publique comme la crise actuelle, manifestement.

À votre avis, quels genres de problèmes peut-il y avoir pour l'échange de renseignements de santé publique des provinces et territoires avec le gouvernement fédéral? Pourriez-vous nous dire quels sont, selon vous, les domaines pour lesquels l'entente devrait être renforcée?

• (1500)

M. Amir Attaran: Madame Jaczek, je vous remercie de la question. Je vais vous répondre sans détour. Cette entente devrait être déchirée et remplacée par une loi, car c'est une entente d'échange volontaire conclue au terme d'un million d'années de négociations dans la foulée de l'épidémie de SRAS.

Je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que la situation est unique. La crise du SRAS était très semblable. Fin 2003, après la crise, le gouvernement fédéral a fait une étude sur les leçons apprises. Selon cette étude, le Parlement devrait légiférer si les provinces et le gouvernement fédéral ne parvenaient pas à conclure une entente efficace en matière d'échange de renseignements. C'était en 2003. L'entente d'échange de renseignements dont vous parlez a été conclue 13 ans plus tard, beaucoup trop tard, et elle n'est toujours pas juridiquement contraignante.

Lorsque des provinces tardent à fournir des données épidémiologiques au gouvernement fédéral, ou qu'elles fournissent des données incomplètes ou en formats incompatibles avec les autres, il est alors impossible de comparer des éléments semblables. C'est carrément inacceptable, et cette situation perdure depuis bien trop longtemps, depuis la crise du SRAS. Cette entente d'échange de renseignements n'est que de la poudre aux yeux. Cela ne fonctionne pas pendant cette épidémie. Le gouvernement fédéral a des données, mais elles ne sont pas communiquées à des scientifiques indépendants pour qu'ils puissent les utiliser. Par exemple, lorsque l'ASPC saisit le cas d'une personne hospitalisée ou d'une personne testée positive à la COVID-19 dans sa base de données, la province d'origine n'est pas indiquée. L'ASPC cache la province d'origine.

Par conséquent, les scientifiques ne peuvent faire des analyses pour connaître les points chauds. En situation d'épidémie, ce sont les points chauds qui importent, évidemment, mais si l'ASPC tarde à communiquer les données des provinces et les censure pour éliminer toute preuve concernant les points chauds, je dirais, très respectueusement, que c'est carrément de l'incompétence et que cela ne devrait jamais se produire dans un pays aussi avancé que le Canada. Je vois d'excellentes données de localisation dans les ensembles de données d'autres pays, comme Singapour, mais pour le Canada, de telles données n'existent pas.

Mme Helena Jaczek: Merci.

Outre la collecte de données, y a-t-il d'autres aspects pour lesquels vous avez constaté la nécessité d'une plus grande uniformité à l'échelle nationale? Je crois que vous avez fait allusion aux outils d'auto-évaluation qui, s'ils varient d'une province ou d'un territoire à l'autre, pourraient conduire à des recommandations médicales différentes. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Amir Attaran: Madame Jaczek, je vous remercie de la question. Vous faites référence à une étude que nous avons publiée la semaine dernière, en collaboration avec ma doctorante, Mme Brienne Olibris.

Comme vous le savez, les 10 provinces ont leur propre outil d'auto-évaluation sur leurs sites Web de santé respectifs. Essentiellement, les questions qui sont posées aux Canadiens sont les suivantes: « Faites-vous de la fièvre? », « Avez-vous de la difficulté à respirer? », « Avez-vous voyagé? ». Il y a une série de questions du genre. Selon les réponses saisies par la personne sur ce site Web, chaque province a son propre... Tout est différent. Une personne peut se faire dire qu'elle a un problème grave et qu'elle doit immédiatement composer le 911, ou on peut lui dire de rester chez elle ou encore d'appeler son médecin de famille. Cela varie d'une province à l'autre.

Nous avons comparé les 10 provinces. On aimerait qu'elles donnent toutes les mêmes renseignements médicaux. En effet, pour certaines choses, il n'y a qu'une seule bonne réponse, essentiellement, mais ce n'est pas ce que l'on constate. Chaque province a créé un outil d'évaluation différent de celui des autres provinces. En outre, aucun n'utilise la définition de cas officielle de la COVID-19 de l'Agence de la santé publique du Canada ou de l'OMS. C'est de l'incompétence pure et simple. Je n'ai pas de terme poli pour le dire.

La bonne façon de procéder, au pays, serait que les autorités provinciales s'entendent pour utiliser un outil d'évaluation de la santé unique créé par l'Agence de la santé publique du Canada.

• (1505)

[Français]

Il faut l'offrir dans les deux langues officielles, parce que c'est important de l'offrir aussi aux Québécois.

[Traduction]

Cet outil peut ensuite être utilisé par toutes les provinces. Nous ne l'avons pas fait. Nous sommes désespérément désunis. Dans certains cas, probablement, ce manque d'unité tue des gens. Dans quelques provinces, si vous utilisez l'outil d'auto-évaluation et que vous indiquez souffrir de maux de tête, l'outil indique que ce n'est pas un symptôme de la COVID-19, alors que c'est un symptôme, bien entendu. Dans certaines provinces, les gens reçoivent des renseignements médicalement incorrects au sujet de la maladie, et cela pourrait vraiment les tuer. Cela ne devrait pas arriver.

Mme Helena Jaczek: Merci, monsieur Attaran.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président? Je vais donc poursuivre.

En ce qui concerne les courbes épidémiques dans chaque province, avez-vous examiné les tracés différents qu'on observe au pays? Faisons momentanément abstraction de vos préoccupations concernant l'uniformité...

Le président: Je suis désolé, madame Jaczek. Je vous prie de m'excuser. Mon microphone était en mode silencieux et j'ai déjà arrêté le vôtre. Vous avez largement dépassé le temps imparti.

Mme Helena Jaczek: Merci.

[Français]

Le président: Nous passons maintenant à M. Perron.

Vous disposez de six minutes.

M. Yves Perron: Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, tout le monde. Je suis heureux de vous rencontrer.

Je voudrais remercier les témoins qui sont présents d'éclairer nos lanternes, particulièrement M. Attaran, qui offre une vision différente et de l'information qui rejoint les soucis de plusieurs personnes.

En tant que porte-parole en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, je veux parler des travailleurs étrangers temporaires et surtout de la façon dont la quarantaine a été planifiée par le gouvernement fédéral. Cette responsabilité a été lancée dans la cour des provinces et du Québec. Je considère que les quarantaines sont une question de sécurité publique. Il s'agit de gens qui entrent au pays, c'est donc une responsabilité du fédéral. Nous nous entendons tous sur la très grande importance de ces travailleurs, sur le fait qu'ils sont les bienvenus et qu'ils sont essentiels à notre sécurité alimentaire.

J'adresserai ma question aux représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et, si M. Massé n'est pas revenu, à Mme Cosgrove du ministère de l'Emploi et du Développement social.

Croyez-vous vraiment que la façon dont on a décidé cette semaine de gérer les quarantaines et de déléguer toute cette responsabilité aux provinces et au Québec, ainsi qu'aux organisations privées qui organisent l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires depuis très longtemps, est la meilleure? Ces entités sont expérimentées dans le recrutement de travailleurs, et non dans les quarantaines. Plusieurs problèmes de logement et de transport seront très variables d'un endroit à l'autre, et aussi de tentation au travail dans certains milieux. Nous, les députés, sommes connectés aux milieux, et des gens nous appellent et nous font part de leurs inquiétudes.

Croyez-vous que c'est la meilleure façon de faire? Pourquoi ne pas avoir décidé de centraliser les quarantaines pour rendre service aux producteurs? Ils en ont suffisamment sur les épaules.

M. Matt de Vlieger: Monsieur le président, je peux commencer et, si mes collègues veulent ajouter quelque chose, je les invite à le faire.

Monsieur Perron, je vous remercie de votre question.

[Traduction]

La question porte un peu sur les rôles et les responsabilités. Je ferai une remarque sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires de façon générale, et je parlerai plus précisément des mesures qui ont été mises en place pour les travailleurs agricoles saisonniers.

Ce sont des travaux qui ont été réalisés en étroite collaboration entre les divers ordres de gouvernement, avec les ministères de l'Immigration et de la Sécurité publique, mais aussi avec les ministères de l'Agriculture et de l'Emploi et du Travail aux niveaux fédéral et provinciaux, qui ont tenu des discussions, certainement du point de vue de la santé publique, sur la façon de veiller à harmoniser les mesures d'isolement et de quarantaine.

Vous avez raison de dire que les questions frontalières relèvent du gouvernement du Canada. En fait, il a une responsabilité à assumer même avant la frontière. Tout commence avec les voyageurs aériens, avec nos collègues de Transports Canada, qui ont des protocoles en place pour contrôler les voyageurs lorsqu'ils montent à bord d'un avion. Sur l'avis de l'Agence de la santé publique, guidée par l'OMS, il est conseillé de réaliser des tests de dépistage pour que les personnes qui sont symptomatiques ne soient pas...

• (1510)

[Français]

M. Yves Perron: Pardonnez-moi de vous interrompre, monsieur de Vlieger. Vous venez justement de mentionner que c'est la responsabilité du fédéral quand les gens entrent au pays.

Si on se fie aux propos tenus par M. Attaran tantôt quant à l'importance d'avoir des mesures uniformes, ne croyez-vous pas qu'il serait justifié que le fédéral gère de A à Z les quarantaines et que les travailleurs soient envoyés dans les régions seulement une fois les quarantaines terminées?

Je ne sais pas comment cela se déroule dans les autres provinces, mais, actuellement, au Québec, chaque région est confinée. Il y a des interdictions de déplacement interrégional. On vit dans un monde surréaliste où des centaines de personnes ont commencé à arriver en fin de semaine et sont dispersées dans des régions du Québec sans aucun contrôle, ou très peu, des mesures de quarantaine.

M. Matt de Vlieger: Je vous remercie encore une fois.

[Traduction]

Je peux aller plus loin. Lorsque des ressortissants étrangers entrent au Canada, pour la période d'auto-isolement, la période de quarantaine de 14 jours, de nouveaux décrets sont en place en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine, la loi fédérale. C'est en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine, et des mesures que j'ai décrites du point de vue de l'immigration, qui s'appliquent non seulement aux ressortissants étrangers mais aussi à leurs employeurs durant cette période de 14 jours, pour que les protocoles d'auto-isolement soient appliqués et respectés.

Vous avez parlé plus tôt des transports et des centres de quarantaine. Mon collègue d'Emploi et Développement social pourrait peut-être se prononcer sur certaines des mesures en place qui portent sur le transport en commun...

[Français]

M. Yves Perron: Monsieur de Vlieger, nous les avons, les mesures voulant que chaque employeur ait des logements où il y a beaucoup d'espace pour que les gens gardent une distance, que chaque lieu commun soit désinfecté au moins quotidiennement, mais nous pensons qu'il est déraisonnable de mettre cela dans la cour des producteurs et des organisations privées.

M. Matt de Vlieger: Je pense que mon collègue du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut parler des nouvelles mesures et du financement annoncé hier pour les employeurs.

Monsieur Jurgutis, pourriez-vous répondre?

M. Steven Jurgutis: Oui, je pourrais simplement ajouter, comme je l'ai déjà mentionné, qu'il y a des fonds disponibles et qu'ils seront partagés parmi tous les employeurs afin de mettre en place les mesures nécessaires.

Nous sommes aussi en contact avec les organisations qui organisent les transports et les logements et, au Québec, avec l'UPA, le MAPAQ et le gouvernement du Québec afin de trouver une solution ensemble afin de les aider cet égard.

M. Yves Perron: N'est-il pas déraisonnable de ne pas contrôler cette étape de A à Z?

Le président: Je vous remercie, monsieur Perron.

[Traduction]

Monsieur Davies, je vois que M. Massé est de retour. J'aimerais lui donner l'occasion de faire son exposé, si vous n'y voyez pas d'objection, avant de vous céder la parole.

M. Don Davies: Bien entendu.

Le président: Monsieur Massé, aimeriez-vous prendre quelques minutes pour faire votre déclaration?

M. Philippe Massé: Oui. Je vous présente mes excuses pour les problèmes techniques.

• (1515)

[Français]

M'entendez-vous correctement?

[Traduction]

Le président: Oui, allez-y.

M. Philippe Massé: Comme je le disais, je suis accompagné de ma collègue, Tara Cosgrove, de la Direction générale des services d'intégrité à Service Canada.

[Français]

Tel qu'il a été mentionné, lorsqu'il est question de la sécurité alimentaire, le gouvernement reconnaît que les secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments et des produits de la pêche jouent un rôle crucial. C'est l'une des raisons pour lesquelles il a exempté les travailleurs étrangers temporaires de l'interdiction de voyager imposée pour répondre à la pandémie.

Autour de 50 000 à 60 000 travailleurs étrangers se rendent annuellement au Canada pour appuyer ces secteurs, ce qui représente 60 % de l'ensemble de ceux qui arrivent au pays en vertu du programme.

Nous avons aussi pris certaines mesures pour faciliter et réduire le fardeau administratif de ces employeurs et nous traitons ces demandes de façon prioritaire.

[Traduction]

Je pense que les gens ont déjà parlé de certaines des mesures qui sont mises en place pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens, de même que la sécurité des travailleurs, et pour prévenir la propagation du virus. Je ne vais pas passer en revue les exigences relatives à l'hébergement. Je pense que le membre en a relevé quelques-unes.

J'ai noté certaines des questions concernant l'approche qui a été adoptée jusqu'à présent.

À l'heure actuelle, nous suivons les conseils des responsables de la santé publique. Nous avons certainement sollicité leurs conseils, et nous continuons de communiquer avec les employeurs et d'autres intervenants pour leur fournir des renseignements et de l'aide. Nous avons élaboré et communiqué des lignes directrices pour les employeurs afin de clarifier leurs rôles et leurs responsabilités. La ministre de la Santé et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées ont envoyé de la correspondance aux employeurs pour expliquer les attentes, et nous avons affiché une foire aux questions en ligne, qui sera mise à jour régulièrement.

Comme mon collègue, M. de Vlioger, l'a signalé plus tôt, ces mesures seraient accompagnées d'un régime renforcé de respect de la réglementation pour les employeurs, y compris des sanctions pécuniaires pour les cas de non-respect. Un employeur qui ne respecte pas la réglementation pourrait ne plus pouvoir embaucher des travailleurs à l'avenir, selon les circonstances. Nous envisagerons les façons de faire respecter les règles et de veiller à ce que les employeurs respectent les nouvelles exigences au moyen d'inspections en temps opportun. En outre, les personnes qui observent un cas de non-conformité soupçonnée pourraient le signaler par l'entremise d'un portail en ligne ou d'une ligne de dénonciation confidentielle. Le ministère met la dernière main à son approche à ces inspections et la communiquera dans les jours à venir.

Nous allons continuer de tenir des communications proactives et de travailler avec tous les intervenants. On s'attend à ce que la majorité des employeurs comprennent les exigences relatives à la propagation de la COVID et les respectent. Dans le cadre de ces discussions, il est évident que tout le monde partage un objectif commun: veiller à la santé et à la sécurité de tous les Canadiens, y compris les travailleurs étrangers. Dans le cadre de nos efforts collec-

tifs, nous continuons de veiller à ce que le secteur ait accès à de la main-d'œuvre pour assurer la sécurité alimentaire des Canadiens.

C'est une situation en évolution rapide. Nous apportons des ajustements en cours de route, selon l'avis de l'Agence de la santé publique. Si nous jugeons que de nouvelles exigences doivent être mises en place, nous continuerons d'apporter des ajustements et de travailler proactivement avec les intervenants pour mieux régler les nouveaux enjeux.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Massé.

Nous allons poursuivre notre première série d'interventions avec M. Davies.

La parole est à vous, monsieur Davies, pour six minutes.

M. Don Davies: Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici.

Monsieur Attaran, la semaine dernière, le gouvernement fédéral a supposément communiqué ses projections aux Canadiens. Je veux vous citer. Vous avez dit que la Dre Tam a produit un soi-disant modèle épidémiologique la semaine dernière qui était extrêmement « incomplet » et erroné sur le plan scientifique. J'aimerais vous interroger à ce sujet. Pourriez-vous expliquer vos remarques au Comité, s'il vous plaît?

M. Amir Attaran: Bien sûr. Mes remarques portent sur la stratégie que j'ai présentée, à savoir que le seul moyen d'aller de l'avant est d'aplanir une immense vague qui se divisera en de nombreuses vagues beaucoup plus petites. C'est ce que nous allons devoir faire en tant que pays.

Le modèle de la Dre Tam, le modèle de l'ASPC, a fait complètement fausse route en précisant que ce scénario ne se matérialiserait pas forcément, qu'il n'y aurait pas d'atténuation délibérée comme celle-là.

Quoi qu'il en soit, dans le modèle qu'elle a présenté, elle était très secrète, car elle n'a pas divulgué la méthodologie, les données utilisées dans le modèle et les hypothèses mathématiques sous-jacentes. Elle a seulement présenté les résultats. Ce n'est pas ainsi que les vrais scientifiques fonctionnent.

Les modèles qu'elle a présentés montraient que si nous appliquions un niveau élevé d'isolement social, pas plus de 10 % des Canadiens contracteraient le virus, puis l'épidémie s'estomperait d'elle-même d'ici l'automne. C'est tout à fait faux, et ce, pour les raisons que j'ai expliquées dans ma déclaration liminaire. Presque nous tous, probablement aux alentours de 99 % d'entre nous, n'avons pas été exposés au virus et n'avons pas développé une immunité au virus. Donc, si vous ouvrez l'économie, un très grand pourcentage d'entre nous contractera le virus, pas seulement 10 %, selon l'estimation de l'ASPC.

Il y a un modèle mathématique dont je veux vous faire part — et soit dit en passant, la version finale a été affichée sur le site Web pendant que nous discutons. Le modèle mathématique a été élaboré par des scientifiques de l'Université de la Californie à Berkeley, de l'Université de la Californie à San Francisco, de l'Imperial College de Londres, de la London School of Hygiene & Tropical Medicine, ainsi que par moi, à l'Université d'Ottawa. Le modèle fait état que lorsque vous relâchez la distanciation sociale, lorsque vous relâchez l'isolement, vous aurez une autre hausse marquée de cas que vous devrez gérer pour éviter que le nombre de cas explose. C'est ce que je veux dire lorsque je parle d'une petite vague et d'autres petites vagues subséquentes.

C'est quelque chose qui doit être mis en place jusqu'à ce que pas seulement 10 % de la population canadienne ait été exposée. Le virus ne disparaîtra pas automatiquement, comme l'ASPC semble le laisser entendre. Il faudra qu'environ la moitié de la population soit exposée, peut-être plus.

• (1520)

M. Don Davies: D'accord, monsieur Attaran, j'aimerais intervenir.

Vous n'avez pas mâché vos mots. Pour reprendre vos propos concernant la ministre Hajdu et la Dre Tam, vous avez dit, « Pire encore, elles cachent des données et empêchent les scientifiques extérieurs de résoudre le problème » et « l'Agence de la santé publique du Canada censure les données avant de les divulguer aux scientifiques ».

Je veux vous poser une question à propos du Bureau de la Conseillère scientifique en chef du Canada, qui a été établi par le gouvernement Trudeau en 2017. Sur le site Web, on peut lire ce qui suit: « Le Bureau de la Conseillère scientifique en chef du Canada s'assurera que les travaux scientifiques du gouvernement fédéral sont accessibles à la population. » À votre avis, le gouvernement respecte-t-il cet engagement, et avons-nous entendu le point de vue de la conseillère scientifique en chef du Canada sur la COVID-19 jusqu'à présent?

M. Amir Attaran: Oh mon Dieu, non. La conseillère scientifique en chef du Canada est Mme Mona Nemer. Elle brille par son absence. Je pense que la majorité des membres du Comité ne savent même pas que le Canada a une conseillère scientifique en chef.

Si vous regardez son site Web, la dernière déclaration qu'elle a faite publiquement, la dernière déclaration officielle, était en août de l'année dernière. Elle n'a pas dit grand-chose à propos de la COVID et, à mon sens, le silence et l'inaction de la conseillère scientifique en chef sur cette question démontrent clairement ce qui cloche avec le traitement de la science au gouvernement.

Mais ça ne s'arrête pas là, monsieur Davies. Le problème à l'Agence de la santé publique du Canada est que la Dre Tam n'est pas vraiment indépendante. J'ai passé en revue les documents que le gouvernement a divulgués à ce comité. Je crois que vous les avez reçus il y a environ une semaine. Est-ce exact?

Je les ai examinés, et ce que je constate, c'est que les 3 et 10 février de cette année, des téléconférences ont été tenues entre tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé, mais les observations de la Dre Tam ont été préparées pour elle. Elle n'était pas en mesure de se prononcer en tant que responsable de la santé publique indépendante, ce qui est tout à fait inacceptable.

L'une des observations qui avaient été préparées pour elle était que le niveau de risque au Canada est faible. C'était dans ses notes du 3 février.

M. Don Davies: Monsieur Attaran, je vais poser brièvement une dernière question avant que mon temps de parole soit écoulé.

Le 27 mars, dans le magazine *MacLean's*, vous avez fait la déclaration suivante:

Certaines provinces sabotent la distanciation sociale pour leur industrie des animaux de compagnie. L'Ontario a déclaré que tous les secteurs de la fabrication et de la construction sont essentiels, comme si tous les biens sont en demande égale et que les Ontariens en quarantaine ne peuvent pas vivre sans les rénovations domiciliaires. L'Alberta considère que les sables bitumineux sont essentiels... et des dizaines de milliers d'employés au Canada sont entassés dans des camps de travail qui sont d'excellents incubateurs pour contracter et propager l'infection et entraîner des décès dans tous les coins du pays.

Vous avez également dit, « Nous pouvons décréter sans conviction un isolement et attendre des mois, ou nous pouvons intervenir vigoureusement et nous sortir de cette situation en quelques semaines ».

Je vous ai entendu parler de la nécessité d'avoir un système national de collecte et d'échange de données. Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait invoquer ses pouvoirs en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence pour que nous puissions avoir un système national de collecte de données et des normes nationales sur la quarantaine et la distanciation sociale?

• (1525)

M. Amir Attaran: Eh bien, oui.

Premièrement, voici les bonnes nouvelles: Nous avons probablement, en tant que pays, atteint le point culminant du nombre d'infections. C'est ce que notre modèle présente, celui dont je voulais saisir le Comité aujourd'hui. Mais cela ne veut pas dire que la crise est réglée.

Comme je l'ai dit, c'est un processus très long, car nous devons tous sortir de l'isolement. Pour y parvenir de façon sécuritaire, on devrait absolument recourir à des pouvoirs d'urgence. Que ce soit en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence ou d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui prévoit des pouvoirs relatifs aux urgences et à la quarantaine — peu importe comment vous procédez —, cela oblige l'échange et la diffusion d'un plus grand nombre de renseignements épidémiologiques.

Chaque étape de la réouverture de la société doit être soigneusement planifiée. La métaphore est que vous êtes derrière une barricade pour vous protéger contre une menace extérieure très mortelle. Est-ce que vous ouvrez la porte toute grande et allez vous balader? Non. Il faut planifier. Pour bien prévoir la marche à suivre, vous voudrez obtenir les conseils de scientifiques sur le moment et la façon de sortir de l'isolement: combien de personnes dans quelles régions du pays peuvent réintégrer la vie de tous les jours?

Si vous suivez un plan de réintégration progressive, vous constaterez une reprise économique plus rapide et une diminution du nombre de décès. Toutefois, les scientifiques ne sont pas en mesure de le faire sans avoir de données transparentes. Si vous devez recourir à la Loi sur les mesures d'urgence ou à une mesure législative d'urgence distincte, faites-le sans tarder. C'est ultra-urgent, ou nous ne pourrions pas vous aider à obtenir le meilleur plan de sécurité.

Le président: Merci, monsieur Davies. C'est ici que se termine le premier tour.

Monsieur Albas ouvrira le bal au deuxième.

Monsieur Albas, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît. Allez-y.

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins de leur expertise, de leur présence et du travail qu'ils font pour les Canadiens.

J'interrogerai d'abord les fonctionnaires d'EDSC. Continuez-vous de réaliser des études d'impact sur le marché du travail en ce moment?

M. Philippe Massé: Je vous remercie de cette question.

En gros, oui, compte tenu de l'interdiction de voyage. Tous les travailleurs étrangers temporaires sont exemptés de l'interdiction de voyage, si bien que nous acceptons les demandes de tous les secteurs en ce moment.

Cela dit, nous accordons la priorité au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et bien sûr, nous tenons compte de la situation actuelle du marché du travail dans l'étude des nouvelles demandes.

M. Dan Albas: Outre l'agriculture, pour les travailleurs saisonniers ou les travailleurs étrangers temporaires, dans quels autres secteurs continuez-vous de réaliser des EIMT?

M. Philippe Massé: Je n'ai pas les chiffres les plus récents en main, malheureusement, sur les demandes que nous avons reçues depuis...

M. Dan Albas: Puis-je vous demander de les faire parvenir au Comité?

M. Philippe Massé: Absolument.

M. Dan Albas: Merci.

Ma prochaine question concerne l'annonce du versement de 1 500 \$ par travailleur pour respecter les exigences de quarantaine. Je tiens à dire que je suis d'accord avec le député du Bloc québécois pour dire qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale. Dans ma région de Kelowna Ouest, une éclosion est survenue dans une pépinière locale très respectée. Je pense que si l'on avait effectué des contrôles plus stricts à la frontière et mis ce genre de règles en place passablement plus tôt, on aurait probablement pu éviter tous les torts causés à cette entreprise et à l'économie locale.

Je veux simplement poser la question. Au départ, quand le premier ministre et le ministre ont annoncé cette mesure, elle devait assurer la mise en quarantaine des personnes arrivant au pays. Il semble aujourd'hui que ce sera une subvention de 1 500 \$ et qu'il n'y aura peut-être pas tellement de transparence nous permettant de déterminer si la quarantaine a été respectée au complet et si elle a commencé à s'appliquer dès l'arrivée d'une personne à la frontière. Pouvez-vous nous expliquer tout cela?

• (1530)

M. Steven Jurgutis: Il y a plusieurs éléments.

Nous sommes encore en train de peaufiner les derniers détails du programme, mais nous avons l'intention d'accorder 1 500 \$ par travailleur.

Cependant, l'une des exigences que les employeurs devront respecter pour recevoir les fonds sera de ne pas contrevenir aux obligations de quarantaine. Autrement dit, si l'on se rend compte à un moment ou un autre qu'un employeur n'a pas respecté les exigences

de quarantaine en vigueur, il n'aura pas accès au financement. Cela va arriver...

M. Dan Albas: Attendez une seconde.

Je rappelle que ces 1 500 \$ sont expressément octroyés aux fins de la quarantaine. Êtes-vous en train de nous dire que nous nous attendons à ce que des employeurs puissent simplement... D'après ce que je comprends, le but de cette mesure est la sécurité publique. Qui vérifiera que les règles ont été suivies pendant les 14 jours au complet?

M. Steven Jurgutis: Je peux peut-être laisser l'un de mes collègues vous parler un peu plus en détail de l'application.

Je rappelle simplement que l'employeur pourra toucher 1 500 \$ par travailleur pour absorber ses coûts additionnels, notamment les salaires, et respecter les exigences de quarantaine pendant toute la période de deux semaines.

M. Dan Albas: Vous mentionnez que cette somme est là pour les aider à absorber ces coûts. Y a-t-il des gens dans vos ministères, à l'Agriculture ou à EDSC, qui tiennent compte du fait qu'en ce moment, il y a des millions de Canadiens sans emploi? Il y a des jeunes dans ma circonscription qui font leur entrée sur le marché du travail et qui ne trouvent pas d'emploi, alors que nous verserons essentiellement une subvention de 1 500 \$ à des employeurs pour qu'il leur en coûte moins cher de recourir à un travailleur agricole saisonnier, à un travailleur étranger temporaire, qu'à un Canadien sans emploi.

Vous souciez-vous du signal que cela envoie aux Canadiens qui n'ont pas d'emploi en ce moment?

M. Steven Jurgutis: Je peux vous donner un début de réponse.

Dans le domaine de l'agriculture, il s'est avéré nécessaire depuis quelques années d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires. Cette année, même avec les nouvelles dispositions qui viennent d'être prises, il ne sera absolument pas possible de faire venir tous les travailleurs étrangers temporaires dont nous aurions besoin en agriculture.

C'est pourquoi nous cherchons d'autres solutions, en collaboration avec les provinces et les territoires...

M. Dan Albas: Je le mentionne, monsieur, parce que la réalité est telle qu'il y a actuellement des millions de Canadiens sans emploi. Dans votre exposé, un peu plus tôt, vous nous avez donné les chiffres de l'an dernier. Or, pour comprendre le marché du travail, les réalités de l'an dernier et de cette année sont comme le jour et la nuit.

J'aimerais réentendre M. Massé.

Monsieur Massé vous avez affirmé toujours réaliser des études d'impact. Pourquoi réaliserions-nous en ce moment des études d'impact sur le marché du travail basées sur de l'information qui n'est absolument pas d'actualité? Il y a des millions de Canadiens sans emploi actuellement. Pourquoi votre ministère continue-t-il de réaliser ces études en ce moment?

M. Philippe Massé: Comme je l'ai mentionné, l'interdiction de voyage ne limite pas l'entrée au pays de travailleurs étrangers en agriculture seulement. Tous les secteurs peuvent faire venir des travailleurs étrangers. Bien sûr, le marché du travail a changé. Dans nos évaluations, nous tenons compte de la situation actuelle. Les employeurs doivent faire la preuve qu'ils ont véritablement besoin de ces travailleurs pour combler leurs besoins.

Dans certaines disciplines, il y a des compétences spécialisées qu'on ne trouve pas au Canada, même dans le contexte de...

M. Dan Albas: Plutôt que de traiter toutes ces demandes, pourquoi votre ministère n'appelle-t-il pas immédiatement les employeurs qui ont besoin d'argent maintenant pour leur dire que selon le sondage sur le marché du travail que nous venons de réaliser et les taux de chômage actuels, il ne sert à rien de réaliser une EIMT. Vous pourriez leur demander s'ils ont toujours besoin de pourvoir ces postes et si vous pourriez plutôt les mettre en contact avec des Canadiens ayant récemment demandé des prestations d'AE pour pourvoir les postes vacants.

Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Philippe Massé: Comme je l'ai déjà dit, nous nous adaptons à la situation actuelle et devons composer avec divers facteurs. Nous en tenons compte pour orienter la gestion du programme.

Comme je l'ai déjà mentionné, cette décision n'a pas empêché les employeurs de présenter des demandes. Nous sommes donc en train d'évaluer comment gérer la situation de chacun le mieux possible, et je prends bonne note de votre recommandation d'être plus proactifs pour les mettre en contact avec des Canadiens aussi. Cela fait déjà partie de ce que nous évaluons. Les employeurs doivent nous démontrer comment ils ont tenté de rejoindre les groupes sous-représentés, en particulier.

• (1535)

M. Dan Albas: Je pense que la plupart des gens...

Le président: Merci, monsieur Albas.

M. Dan Albas: ... feront tout le nécessaire pour respecter la quarantaine.

Le président: Monsieur Albas.

M. Dan Albas: Monsieur, puis-je simplement clore cette question?

Le président: Vous avez déjà dépassé votre temps d'une minute et demie. Soyez très bref.

M. Dan Albas: D'accord.

EDSC a établi des lignes directrices sur la quarantaine. Supposons que des travailleurs aient terminé leur période de quarantaine, qu'ils travaillent maintenant avec joie à la ferme, mais qu'ils contractent le virus à l'épicerie. Qui sera responsable de surveiller la situation s'il y a une éclosion dans la collectivité, comme cela s'est passé à Kelowna-Ouest? Est-ce le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral qui sera responsable le cas échéant?

M. Philippe Massé: La responsabilité du gouvernement fédéral en matière de santé se limite aux deux semaines de la période de quarantaine imposée aux travailleurs et aux ressortissants étrangers. Après ces deux semaines, ce sont les autorités locales de santé publique qui en ont la responsabilité.

M. Dan Albas: Donc s'il y a des gens qui tombent malades...

Le président: Monsieur Albas, je vous prie de cesser de poser des questions. Vous avez déjà dépassé votre temps de trois minutes et demie.

M. Dan Albas: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Albas.

Écoutons maintenant Mme Sidhu.

Madame Sidhu, vous avez cinq minutes. Allez-y.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Je remercie tous les témoins de l'information précieuse fournie.

Je tiens à souligner que ce gouvernement est le premier dont le premier ministre a remis une lettre de mandat aux ministres pour établir leurs responsabilités. Selon la lettre de mandat remise à la ministre de la Santé, que je lisais à l'instant, celle-ci a pour responsabilité de « [diriger] les travaux du gouvernement visant à renforcer le régime de soins de santé public ». Je sais que nous traversons une période très difficile. Nous savons tous que nous devons travailler ensemble, et le premier ministre a justement sommé la ministre de la Santé, dans sa lettre de mandat, de travailler avec l'ensemble des ministres.

Avant d'aller plus loin, je tiens simplement à dire à M. Attaran que j'ai été ravie de voir notre conseillère scientifique en chef à la CBC un peu plus tôt ce mois-ci. Mme Mona Nemer a joué un rôle clé dans la constitution du groupe d'experts sur la COVID-19 chargé de se pencher sur les problèmes que nous cause la COVID-19.

Je souhaiterais poser une question au président des IRSC. Le 6 mars, 25 millions de dollars ont été octroyés à la recherche, et 275 millions de dollars s'y sont ajoutés depuis. Comment avance la mise au point d'un vaccin et à quel point nos scientifiques, nos chercheurs travaillent-ils en collaboration avec les chercheurs internationaux? Participent-ils à des recherches internationales, menées en collaboration?

J'aimerais adresser cette question au Dr Strong, au représentant d'ISDE ou à quiconque peut me dire où nous en sommes.

Dr Michael Strong: Je remercie infiniment l'honorable députée. C'est une excellente question.

Je vous dirai d'emblée que l'une des principales initiatives qui nous occupent depuis le début de cette crise est une initiative interministérielle très intégrée, qui nous amène à travailler en très étroite collaboration avec ISDE et le CNR à la mise au point d'un vaccin. Le Canada jouit d'une expertise de pointe reconnue mondialement au Conseil national de recherche dans la mise au point et le déploiement de vaccins, si bien que la plus grande partie des 275 millions de dollars octroyés par le gouvernement vise véritablement à coordonner la réponse de l'industrie afin que le Canada ait toutes les ressources nécessaires pour fournir des produits thérapeutiques à la population dès qu'ils seront prêts, surtout des vaccins. J'y reviendrai dans un instant.

Pour ce qui est du financement octroyé au programme d'intervention rapide, il a été réparti entre divers projets de recherche sélectionnés à la lumière des données fournies par nos collègues internationaux. Nous restons à l'affût des initiatives prises à l'échelle internationale et restons toujours en lien avec nos homologues à l'étranger. Par exemple, pour revenir à votre question de base, sur les vaccins, il y a actuellement différents vaccins et différentes approches privilégiés dans le monde à l'heure actuelle. Nous nous préparons actuellement à produire à grande échelle les vaccins les plus prometteurs à l'étape des essais, et nous ferons partie des consortiums internationaux pour les produire ensuite au Canada.

• (1540)

Mme Sonia Sidhu: Merci.

Au cours du week-end...

M. Amir Attaran: Je m'excuse, comme une partie de la question s'adressait à moi, pourrais-je y répondre, s'il vous plaît, monsieur le président?

Mme Sonia Sidhu: Juste après... Je voudrais poser une autre question. Au cours du week-end, le test de dépistage portable de Spartan Bioscience, le Spartan Cube, a reçu l'approbation de Santé Canada. Comment croyez-vous que cet outil de dépistage rapide nous aidera à aplanir la courbe?

Dr Michael Strong: Les responsables de cette initiative ont reçu au fil des ans des fonds considérables qui leur ont permis de mettre au point cette technique de manière à ce qu'elle soit rapidement utilisable. Dans le contexte de notre analyse des moyens à prendre pour le redémarrage des collectivités une fois la première vague passée, il est bien certain qu'il sera essentiel de pouvoir compter sur cette forme de tests directs dont les résultats peuvent être connus rapidement afin de connaître la charge virale au sein de l'environnement pour pouvoir commencer à lever les consignes de distanciation sociale. La possibilité d'avoir accès aux résultats des tests dans un délai de 30 minutes constitue une avancée très importante pour nous dans ce contexte.

Plusieurs autres initiatives obtiennent aussi du financement pour atteindre exactement les mêmes objectifs, mais par des voies différentes. On peut donc dire que le nécessaire est fait à cet égard.

Il s'agit d'une nouvelle technologie qui nous sera très utile, surtout à l'amorce du processus de déconfinement.

Mme Sonia Sidhu: Merci.

M. Amir Attaran: J'aimerais bien pouvoir répondre, étant donné que l'on a fait un commentaire en citant mon nom.

Le président: Monsieur Attaran, je dois vous dire que Mme Sidhu peut utiliser comme bon lui semble le temps à sa disposition.

M. Amir Attaran: J'en conviens, monsieur le président, mais j'ai bel et bien entendu un commentaire qui s'adressait à moi. Lorsque l'on m'interpelle ainsi, je ressens le besoin de répondre.

Mme Sonia Sidhu: Je vais vous permettre de répondre, mais je veux d'abord préciser que nous sommes le tout premier gouvernement à adresser aux ministres une lettre de mandat qui énonce leurs responsabilités. Il s'agit de voir comment la ministre peut s'acquitter de ses responsabilités en dirigeant les efforts du gouvernement pour améliorer la santé publique.

Nous sommes en plein coeur d'une pandémie. C'est une situation extrêmement difficile pour tout le monde et nous devons tous conjuguer nos efforts. Il nous faut trouver une solution. Je sais que le gouvernement a réagi rapidement à la crise de la COVID-19 et que nous consultons maintenant nos chercheurs pour voir ce que nous pouvons faire de plus afin d'aplanir la courbe.

C'était ma modeste contribution à ce débat. Vous pouvez nous dire ce que vous en pensez également.

M. Amir Attaran: Merci.

Je vous dirais qu'il faut éviter d'être de mauvaise foi en ce qui concerne le passé. Les gouvernements canadiens qui se sont succédé — et c'est le cas aussi bien des conservateurs que des libéraux — n'ont jamais eu pour priorité la préparation en vue d'une pandémie. Nous avons procédé à une étude nationale pour tirer des enseignements de la crise du SRAS qui nous a servi un avertissement très clair. La quasi-totalité des recommandations formulées dans le rapport faisant suite à cette étude n'ont jamais été mises en oeuvre.

Par ailleurs, il serait faux d'affirmer qu'il est question de préparation en vue d'une pandémie...

Mme Sonia Sidhu: Monsieur Attaran...

M. Amir Attaran: ... dans l'une ou l'autre des lettres de mandat qui ont été émises.

Mme Sonia Sidhu: Monsieur Attaran, ce n'est pas une question de partisanerie politique. Comment pouvons-nous aplanir la courbe? Pouvons-nous travailler ensemble pour voir si les vaccins fonctionnent et régler différentes questions semblables? Est-ce que les IRSC peuvent en faire davantage en matière de recherche publique, notamment pour les équipements de protection individuelle? Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Le président: Madame Sidhu, je vais devoir vous interrompre, car vous avez largement dépassé le temps imparti.

Mme Sonia Sidhu: Merci.

Le président: Nous allons passer à Mme Rempel Garner.

À vous la parole; vous avez cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Toutes mes questions vont s'adresser à Mitch Davies, le représentant désigné par le ministère de l'Industrie pour nous répondre aujourd'hui.

Monsieur Davies, comme vous pouvez vous l'imaginer, les Canadiens sont nombreux à se demander comment ils pourront retrouver un semblant de vie normale. Est-ce que le gouvernement ou un dirigeant à l'interne a demandé à votre ministère de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de relance économique nationale qui serait menée par le gouvernement fédéral dans le cadre d'une approche structurée et qui comprendrait la levée graduelle et sécuritaire des mesures de confinement généralisé?

M. Mitch Davies: Je vous ai déjà parlé dans mes observations préliminaires des efforts déployés pour adapter les capacités de notre industrie afin qu'elle puisse fabriquer les équipements essentiels pour répondre aux besoins les plus urgents. Il va de soi qu'il importe également de s'interroger sur le moment où l'économie pourra se remettre en marche et sur les conditions qu'il faudra réunir pour que cela devienne possible. Ce sont là des questions qui relèvent de la responsabilité de nos experts en santé publique, mais il y a certes des secteurs où l'innovation, la technologie et le déploiement des solutions appropriées...

• (1545)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Monsieur Davies, je n'ai que très peu de temps à ma disposition. Je vous rappelle la question que je vous posais. Vous a-t-on demandé de participer à l'élaboration d'une stratégie pour la relance économique?

De nombreux pays ont déjà mis sur pied des groupes de travail dans ce but précis, et le premier ministre n'a pas répondu clairement à cette question aujourd'hui. J'aimerais donc savoir si le gouvernement ou un dirigeant à l'interne a demandé à votre ministère de commencer à travailler à la mise en place d'un cadre structuré à cette fin.

M. Mitch Davies: Notre ministère travaille en collaboration avec celui des Finances, qui...

Le président: Monsieur Davies, je ne vous entends pas. Peut-être ne parlez-vous pas assez fort.

M. Mitch Davies: Le tout fonctionnait bien précédemment. Pouvez-vous m'entendre maintenant?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je peux l'entendre, monsieur le président.

Le président: D'accord, merci beaucoup.

M. Mitch Davies: Je vous prie de m'excuser.

J'étais en train de vous dire que notre ministère travaille en collaboration avec ceux des Finances et de la Santé ainsi qu'avec l'Agence de la santé publique du Canada pour analyser la question soulevée par la députée, à savoir bien évidemment celle de la relance et du retour au travail. Nous nous employons de concert avec ces organisations à élaborer des stratégies qui nous permettront de progresser vers...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Existe-t-il un cadre officiel que notre comité pourrait examiner?

M. Mitch Davies: Monsieur le président, je n'ai pas de document ou de cadre officiel que je pourrais vous présenter à ce moment-ci. C'est davantage un dialogue qui...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

M. Mitch Davies: ... bat son plein au gouvernement du Canada.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

J'ai maintenant quelques questions concernant un article de *National Post* qui traitait des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour aider les provinces à mettre en place des systèmes de recherche des contacts dans le contexte de la COVID-19.

Est-ce que le gouvernement ou un dirigeant à l'interne a demandé à votre ministère de formuler des recommandations quant aux problèmes de protection de la vie privée pouvant découler de l'utilisation des données personnalisées sur les résultats des tests et des efforts de recherche des contacts dans le cadre d'une stratégie devant permettre d'entreprendre la levée des consignes de confinement généralisé?

M. Mitch Davies: Monsieur le président, je n'ai aucune information pouvant me permettre de répondre à la question posée par la députée. C'est une question qui pourrait également être adressée à l'Agence de la santé publique du Canada ou à Santé Canada, car elle concerne les données sur la santé des Canadiens, lesquelles ne relèvent pas de ma responsabilité directe.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est votre ministère qui est chargé de l'administration de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), et qui supervise par conséquent le travail du commissaire à la protection de la vie privée. Je me permets donc de vous poser la question suivante. Est-ce que votre gouvernement ou un dirigeant à l'interne a demandé à votre ministère de formuler des recommandations quant aux moyens à prendre pour atténuer les problèmes de protection de la vie privée pouvant découler de l'utilisation des données de localisation des téléphones cellulaires pour les fins d'un système de recherche des contacts dans le contexte de la COVID-19?

M. Mitch Davies: Monsieur le président, je vais devoir consulter certaines personnes avant de pouvoir transmettre au Comité une réponse à cette question de la députée. Je ne suis pas en mesure de vous fournir directement des informations à ce sujet, car il s'agit d'un domaine de responsabilité qui ne relève pas du secteur de l'industrie, celui dont je m'occupe.

Je m'engage toutefois à communiquer dès que possible au Comité les renseignements demandés.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord, mais vous êtes celui qui a été désigné pour répondre aux questions des membres du Comité de l'industrie relativement à ces enjeux qui préoccupent beaucoup la population actuellement.

Est-ce que le gouvernement ou un dirigeant à l'interne a demandé à votre ministère de collaborer avec des fournisseurs de services technologiques du secteur privé pour contribuer à l'élaboration des systèmes de recherche des contacts pour la COVID-19? Dans l'affirmative, est-ce que le ministère vous a demandé, à vous ou à un de vos collègues, d'entreprendre des négociations avec ces entreprises relativement à l'utilisation des données personnelles?

M. Mitch Davies: Je sais qu'un certain nombre d'entreprises privées et d'organisations sans but lucratif ont offert leur aide au gouvernement, surtout relativement à l'utilisation des données pour la recherche des contacts. Il y a donc d'ores et déjà des solutions accessibles via le secteur privé au moyen de données anonymisées. C'est ce que je peux vous dire à ce sujet.

Si de plus amples détails sont disponibles au sujet d'autres initiatives juridiques ou stratégiques en lien avec la question posée par la députée, nous nous ferons un plaisir de vous les transmettre. Je suis désolé de ne pas avoir ces informations en main.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je me demande simplement comment vous pouvez être au courant que le gouvernement travaille avec des entités du secteur privé pour mettre au point une méthodologie de recherche des contacts au moyen des données personnelles, mais ne pas pouvoir répondre aux questions du Comité quant à savoir si le gouvernement vous a demandé de commencer à vous attaquer aux problèmes de protection de la vie privée ou à proposer des stratégies d'atténuation concernant de tels problèmes dans le contexte de ce genre de travail. Cela me semble un peu étrange.

M. Mitch Davies: Je suis responsable du secteur de l'industrie au sein du ministère. Ce n'est donc pas mon groupe qui est chargé de l'administration de la loi-cadre (la LPRPDE) relativement à l'enjeu soulevé par la députée. Il va de soi que je vais soumettre la question aux gens de notre ministère pour que l'on puisse vous fournir une réponse satisfaisante.

• (1550)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Êtes-vous au fait de travaux qui auraient été menés par votre ministère ou de conseils qu'il aurait fournis au gouvernement quant aux solutions à mettre en oeuvre pour minimiser les atteintes à la vie privée dans le contexte de la recherche des contacts?

Le président: Madame Rempel Garner, je vous remercie...

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'aimerais simplement pouvoir terminer ma question comme mes collègues ont pu le faire avant moi.

Le président: Vous avez déjà dépassé d'une minute et demie le temps imparti.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, car il y a eu une interruption en raison d'un problème technique. Je chronomètre le tout.

M. Mitch Davies: Monsieur le président...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Peu importe. Vous pouvez bien m'interrompre, si c'est ce que vous voulez.

M. Mitch Davies: Monsieur le président, je suis pleinement conscient de l'importance de la question posée et je suis désolé de ne pas pouvoir vous en dire davantage à ce sujet étant donné que ce n'est pas mon secteur de responsabilité. Il va de soi cependant que je m'engage à veiller à ce qu'un suivi soit fait auprès du Comité.

Merci.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

Le président: Merci, madame Rempel Garner.

Nous passons maintenant au Dr Powlowski.

À vous la parole, docteur Powlowski, pour les cinq prochaines minutes.

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Merci.

Je ferai deux ou trois observations sur l'intervention de M. Jeneoux concernant la défection de l'OMS. J'en suis aussi déçu que lui, mais peut-être pour d'autres raisons. J'espère que nous pourrions nous reprendre.

Quant aux observations de M. Attaran et à ses conseils pour nous recommander vivement d'édicter des lois exigeant la mise en commun, entre la province et l'administration fédérale, de données dont elles assureront la transparence, ce beau discours n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. J'espère que nous pourrions obtenir votre modèle dans les plus brefs délais et vous convoquer de nouveau, après l'avoir étudié.

En fait, je destine mes questions au Dr Strong, des Instituts de recherche en santé du Canada.

Quelle réussite admirable que le concours que vous avez organisé à l'intention des universitaires de tout notre pays, pour qu'ils proposent des projets de lutte contre la COVID-19! Dans le délai de huit jours à peine, la réponse a été phénoménale, et vous avez reçu toutes les propositions.

Je constate qu'elles privilégient certains thèmes. Treize projets concernent des trousse de diagnostic rapide, et beaucoup d'autres, la possibilité de fonder le traitement sur des inhibiteurs de protéase. Chacune des nombreuses équipes préconise sa méthode à elle. On se trouve à miser sur tous les chevaux engagés dans la course. Ainsi procède la science, en général. Une course dont le gagnant est le cheval qui traverse le premier la ligne d'arrivée. Visiblement, la coopération serait la formule gagnante pour les diverses équipes. Nous n'en favorisons aucune. Nous voulons seulement qu'un des chevaux arrive au fil le premier, ce qui, encore une fois, pourrait exiger de la coopération, et accélérer le processus scientifique, toujours un peu lent par nature. On réalise des études, on en publie les résultats, ces résultats sont disséminés dans la communauté scientifique. Des scientifiques courent les conférences, ce qui suscite encore plus d'études. Il faut du temps, ce dont, encore une fois, nous manquons.

Par exemple, les trousse de dépistage rapide. Les équipes qui les mettent au point doivent surmonter, j'imagine, beaucoup d'obstacles. Telle équipe franchit facilement le premier, mais est arrêtée par les deux suivants, tandis que telle autre, ralentie par le premier, contourne assez rapidement les deux suivants. Il leur serait donc utile de mettre en commun l'information.

Il paraît que certaines équipes mettent l'information en commun sans attendre. Peut-être pourriez-vous en dire un peu plus sur la manière dont vous vous y prenez pour favoriser cette mise en commun et la coordination qui nous conduiront le plus tôt possible au fil d'arrivée.

Dr Michael Strong: Cette question arrive à pic. Je vous en remercie. Nous avons déjà entamé le processus en question.

Il serait sûrement agréable que la course soit terminée, peu importe le cheval gagnant. Mais nous tenons à nous assurer que tous les chevaux arriveront au but et, à cette fin, nous avons créé un cer-

tain nombre d'ateliers d'application des connaissances. Nous en avons déjà créé deux, par association virtualisée, pour que les équipes discutent de l'avancement de leurs recherches. Elles devaient le faire dans le cadre de leurs travaux subventionnés.

Il nous importe aussi beaucoup de connaître l'emplacement des obstacles, et votre description est très juste. Et comment les Instituts peuvent-ils aider au déroulement de la course?

Il y a très peu de temps morts. Comme vous dites, c'est une méthode très différente de faire de la recherche. Nous obligeons les concurrents à mettre les données en commun et à apporter des modifications sans délai, à partir des données mises en commun.

J'espère avoir bien répondu à votre question.

• (1555)

M. Marcus Powlowski: Oui, et très bien.

Autre chose: dans l'étude, par plusieurs équipes, d'un inhibiteur de protéase comme remède possible, normalement quelqu'un le ferait breveter. Ce qui conduirait à une utilisation limitée du produit finalement lancé sur le marché. Le résultat de la recherche actuelle sera-t-il normalement soumis au régime des brevets? Y a-t-il moyen de garantir que tous les Canadiens en profiteront?

Dr Michael Strong: Merci beaucoup pour cette question importante. Elle a une dimension également mondiale, parce que le nombre actuel d'études actuellement en cours dépasse les 400, et elles portent sur toute une gamme de questions.

Arrêtons-nous à votre exemple de l'inhibiteur de protéase. S'il se révèle efficace, la conception de ces études et les modalités de leur financement le feront accéder à une échelle supérieure sans qu'on ait à s'inquiéter pour la protection de la propriété intellectuelle qui s'y trouve.

Manifestement, il faudra bien en discuter un jour, mais pas au beau milieu d'une pandémie. Actuellement, nous examinons très lucidement et très soigneusement, avec nos partenaires de l'État, la prochaine étape. En effet, le financement, dans un premier temps, permettra de déterminer les candidats extrêmement prometteurs. Nous nous préparons à passer à la deuxième étape, celle du travail proprement dit.

Le président: Monsieur Powlowski, je vous remercie.

Au tour, maintenant, de M. Perron.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Yves Perron: Merci beaucoup.

J'aimerais revenir au sujet des travailleurs étrangers temporaires. Il n'est pas question de ne pas les admettre, puisque ce sont des travailleurs essentiels, expérimentés et efficaces. Le but est d'encadrer correctement leur venue. J'aimerais entendre M. Attaran à cet égard.

Au moment où on impose des mesures strictes de confinement dans les régions du Québec, il y a des logements et des infrastructures qui ne sont pas adaptés pour tenir des quarantaines, on donne des amendes surréalistes — cela va même jusqu'à des menaces d'emprisonnement — et on encourage la délation. De plus, on met tout cela sur le dos des producteurs.

Croyez-vous que ce soit la bonne façon de faire et que ce soit sécuritaire? Ne croyez-vous pas que le gouvernement fédéral devrait gérer les quarantaines du début à la fin?

M. Amir Attaran: Pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît? J'ai perdu l'audio pendant cinq secondes.

M. Yves Perron: D'accord.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Attaran.

Monsieur Perron, pourriez-vous reposer la question. Je vous redonnerai votre temps de parole. Il est survenu un problème à l'interprétation.

[Français]

M. Yves Perron: Monsieur Attaran, je vais recentrer le débat sur l'aspect essentiel des travailleurs étrangers temporaires pour notre sécurité alimentaire. Ce sont des travailleurs expérimentés et efficaces dont nous avons absolument besoin. Il ne s'agit pas de déterminer si on doit les admettre ou non, il s'agit de les admettre correctement et de façon bien encadrée.

J'ai soulevé plus tôt les craintes relatives à la sécurité publique suscitées par le fait qu'on veut mettre la responsabilité des quarantaines sur le dos des agriculteurs et des entreprises privées, qui ont des infrastructures mal adaptées et qui n'ont pas l'expérience pour le faire. De plus, on ajoute à cela des menaces d'amende, et même d'emprisonnement, et on encourage la délation. On met tout cela sur le dos des agriculteurs.

Croyez-vous que ce soit la bonne façon de faire? Ne serait-il pas préférable que le fédéral gère le processus de quarantaine du début à la fin pour assurer la sécurité publique?

M. Amir Attaran: Je vous remercie de votre question. Je suis presque entièrement d'accord avec vous. Nous savons très bien que les agriculteurs, par exemple, les producteurs de lait, ne sont pas des experts en santé publique. C'est évident. Si on met la lourde tâche de gérer les quarantaines sur les dos des producteurs, il y aura presque certainement des problèmes pouvant mettre la santé publique à risque, ce qui est inacceptable à mon avis.

Selon l'article 91 de la Constitution, la tâche de mettre les voyageurs en quarantaine appartient au gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral n'a pas les moyens de gérer les quarantaines, il devrait au moins le faire avec l'aide des provinces. Toutefois, cette responsabilité revient au fédéral en vertu de la Constitution.

• (1600)

M. Yves Perron: Je vous remercie.

Si on croit ne pas avoir les moyens nécessaires, ne devrait-on pas tenter de les trouver, alors que l'on sème des milliards de dollars

partout? De toute façon, on augmente l'endettement lorsqu'il est question de sécurité publique. Nous sommes en plein dans la première vague. Il faut également penser aux répercussions sur les années subséquentes. S'il y a des éclosions de cas comme il y en a eu en Colombie-Britannique, c'est l'image de ces travailleurs qui sera ternie au cours des prochaines années. Or ils sont essentiels à notre économie.

M. Amir Attaran: Vous avez raison, monsieur. Votre collègue du Parti conservateur a dit qu'on ne pouvait pas simplement donner 1 500 \$ aux producteurs pour gérer tout cela. C'est impossible. Quand je parle de ressources, je parle de ressources sur le plan technique et pas seulement d'argent.

M. Yves Perron: Oui, effectivement.

Le président: Merci, monsieur Perron.

[Traduction]

Entendons maintenant M. Davies.

Monsieur Davies, vous disposez de deux minutes et demie. Allez-y.

M. Don Davies: Merci.

Docteur Strong, le 2 avril, les Instituts ont annoncé que, en raison de l'épidémie de COVID-19, on annulait le concours de subventions Projet du printemps 2020. Vu l'importance cruciale de la recherche, au beau milieu d'une pandémie et d'une crise sanitaire, je brûle de savoir si vous croyez que l'annulation d'un financement urgemment nécessaire de la recherche était une sage décision.

Dr Michael Strong: C'est le concours du printemps qui a été annulé. Il y en a deux par année: au printemps et en automne. Plusieurs causes enchevêtrées ont contribué à cette décision. D'abord, nous entamions ce qui, nous le savions, devait être une réponse de tout l'appareil de l'État à cette situation et la focalisation de notre capacité de recherche sur le volet de la COVID-19. De là le volet de recherche rapide et d'autres, que nous réalisons en ce moment même. Nous avons aussi reconnu que c'était maintenant le moment de diriger toutes les ressources des Instituts vers cet objectif. Voilà pourquoi il aurait été impossible d'organiser un concours qui entraînerait l'étude de 2 500 demandes, avec la participation immédiate de 1 000 évaluateurs, vu toutes nos autres tâches.

Mais l'avenir s'annonce déterminant. De concert avec nos partenaires fédéraux, nous avons cherché et continuons de chercher une formule pour maintenir l'intérêt des chercheurs touchés par la décision et dont les travaux sont en suspens, pour qu'ils soient prêts à revenir tout à fait, l'automne prochain, dans le vaste domaine de la recherche.

M. Don Davies: N'est-il pas vrai, docteur Strong, que la plus grande partie du financement des instituts est distribuée à la faveur du concours de subventions pour les projets et que l'on a effectivement annulé la majorité de ce qui est financé?

Dr Michael Strong: C'est vrai que la plus grande partie de notre financement passe par ce concours, mais nous avons recours à un système par lequel le financement qu'on aurait pu affecter à ce concours, soit environ 240 millions de dollars, était déjà engagé dans des travaux de recherche en cours et entièrement financés. Il a fallu un arrêt, en raison de la fermeture des universités et, de ce fait, des laboratoires. Nous avons reporté nos fonds résiduels vers le soutien des chercheurs pendant la transition.

M. Don Davies: Très bien. Merci

Monsieur Massé, madame Cosgrove, les défenseurs de 14 travailleurs migrants d'une pépinière de Kelowna, en Colombie-Britannique chez qui le dépistage de la COVID-19 a donné une réaction positive, récemment, nous préviennent qu'une catastrophe, c'est le mot qu'ils emploient, nous menace si on n'en fait pas plus pour protéger les droits de ces travailleurs temporaires pendant la pandémie de la COVID. Quelles mesures le gouvernement fédéral prend-il pour assurer à tous ces travailleurs l'accès absolu aux soins de santé pendant leur séjour au Canada, pour les protéger et protéger le grand public?

• (1605)

M. Philippe Massé: Il faut tenir compte de deux ou trois choses. D'abord, il faut comprendre que tous les travailleurs, à leur arrivée au Canada, doivent profiter d'une couverture complète de l'employeur, contre tout aléa, s'ils n'ont pas directement accès au système de santé de la province ou du territoire où ils travaillent. Il y a souvent des délais d'attente. Vous verrez que, dans beaucoup de provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, les travailleurs bénéficient dès le premier jour d'une couverture supplémentaire.

Nous avons discuté de ce qui arrive pendant la quarantaine et après. La quarantaine est de ressort fédéral. Cela étant dit, tous les travailleurs, ensuite, sont pris en charge par le régime de soins de santé de la province. Les employeurs restent tenus de loger convenablement les travailleurs malades et de veiller à leur auto-isolément. Ils doivent contacter les autorités sanitaires locales pour que les travailleurs reçoivent les bons soins.

Il faudra maintenir et appuyer la responsabilité de l'employeur pendant le séjour du travailleur. Nous continuons de collaborer avec tous les partenaires, pour qu'ils collaborent harmonieusement entre eux durant ce séjour. J'ai pu constater que, dans la situation actuelle, les autorités sanitaires jouent leur rôle, que les employeurs collaborent et que les travailleurs obtiennent les soins nécessaires.

Le président: Merci, monsieur Davies.

Ça termine notre deuxième série d'interventions.

[Français]

Nous commençons maintenant le troisième tour.

Monsieur Lehoux, votre temps de parole est de cinq minutes.

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Il est essentiel que tous les travailleurs étrangers temporaires qui entrent au Canada respectent la quarantaine de 14 jours.

Ma question s'adresse au représentant du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Pourquoi le ministère n'a-t-il pas pris la subvention par travailleur qui a été annoncée hier pour réaliser l'isolement de l'ensemble de ces travailleurs, dès leur arrivée, dans un même endroit? Cela aurait eu pour effet de diminuer le risque avant de rediriger les travailleurs vers les entreprises. Je pense que cela aurait été beaucoup plus simple.

M. Steven Jurgutis: Je vous remercie de votre question.

Comme je l'ai déjà dit, on a fait cette annonce afin d'aider les employeurs à faire leurs prévisions et d'assurer de la sécurité des travailleurs. Présentement, nous discutons avec les provinces et les groupes qui organisent l'arrivée des travailleurs étrangers. C'est le

système qui est en place pour amener les travailleurs le plus tôt possible au Canada.

M. Richard Lehoux: En ce qui concerne l'application des règles, des travailleurs étrangers sont déjà arrivés au Québec samedi dernier. Les entrepreneurs ou les entreprises n'ont pas encore toutes les informations sur les règles qu'ils auront à suivre ni sur qui va faire le suivi de ces règles. Outre la dénonciation, ce qui important c'est, certes, la protection des travailleurs étrangers qui arrivent, mais aussi celle de l'ensemble de la population des régions où ces gens vont aller travailler.

M. Steven Jurgutis: Je pourrais aussi inviter un de mes collègues à donner plus d'information, mais je pense que nous avons déjà donné toute l'information concernant les règles et les façons de faire. Nous en avons déjà discuté et nous avons déjà transmis l'information aux différents groupes et aux employeurs.

• (1610)

M. Richard Lehoux: Somme toute, je pense qu'il aurait été beaucoup plus simple de prendre cette subvention et de gérer directement les 14 jours à l'arrivée des travailleurs, ici, au Canada.

Mon autre question touchant la sécurité est en lien avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Des inspecteurs fédéraux travaillent actuellement dans différentes organisations, comme des abattoirs. Au Québec, tout comme ailleurs au Canada, des abattoirs ont été aux prises avec certains inspecteurs qui éprouvaient des réticences à aller au travail. Je pense que, pour s'assurer de la sécurité des aliments, il est vraiment important que des inspecteurs soient sur place. Quelles mesures le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a-t-il prises pour assurer la présence d'inspecteurs dans tous les milieux où ils sont requis?

M. Steven Jurgutis: Malheureusement, je ne pourrai pas faire de commentaires à ce sujet, parce que cela relève de la responsabilité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Toutefois, je pourrais consulter les gens de l'Agence et vous fournir une réponse ultérieurement.

M. Richard Lehoux: Oui, j'aimerais bien que l'Agence nous donne cette importante information.

Au cours des dernières semaines, certains inspecteurs ont carrément refusé d'aller au travail. Comme on le sait, les gens ont plusieurs craintes. Au Québec, on sait que des abattoirs ont connu des difficultés. On a fermé des abattoirs parce que du personnel avait contracté la COVID-19. Cela soulève beaucoup d'inquiétudes chez les inspecteurs. Je veux qu'on s'assure d'avoir une mesure claire et précise visant à maintenir les inspecteurs en place et à faire que le travail soit fait.

M. Steven Jurgutis: Je sais que des normes et des règles sont en place, mais je ne suis pas en mesure d'en dire plus. Je pourrai consulter mes collègues et fournir une réponse par la suite.

M. Richard Lehoux: Je vous remercie.

Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Merci, monsieur Lehoux.

[Traduction]

Nous entendons maintenant M. Van Bynen, qui dispose de cinq minutes.

M. Tony Van Bynen: Merci, monsieur le président.

Pour commencer, je voudrais citer une maxime de mon père: ceux qui ne se valorisent que par leur pouvoir de rabaisser les autres sont condamnés à vivre éternellement dans l'obscurité de leur propre ombrage.

Après avoir longuement écouté ce qui s'est dit ici, je trouve que certaines remarques désobligeantes étaient complètement inutiles. Notre comité devrait favoriser les propos constructifs et chercher des occasions à saisir dans l'avenir.

Cela étant dit, parlons des Instituts de recherche en santé du Canada. Le mois dernier, une subvention de 27 millions de dollars était destinée à appuyer la recherche, partout au Canada, sur la flambée de COVID.

Docteur Strong, pouvez-vous expliquer la nature du travail des chercheurs canadiens?

Dr Michael Strong: Je remercie beaucoup le député pour sa question. Je suis ravi d'y répondre. Dans l'ensemble du pays, 99 projets de recherche sur la COVID-19 ont été financés. On peut les répartir en deux catégories. Il y a l'intervention médicale et l'aspect social.

Pour ce qui est de l'intervention médicale, il y a quatre grandes catégories. Il y a notamment les vaccins. En ce moment, six études sont en cours sur de nouvelles approches pour la mise au point d'un vaccin. Il y a 12 projets sur le diagnostic et 9 autres projets sur la dynamique de la transmission, qui visent à faire le suivi de la propagation et de la réponse immunitaire. Il y a également 23 projets sur les traitements et la prise en charge clinique.

Quant aux études sur l'aspect social — qui sont le fruit d'une collaboration entre tous les organismes — il y en a un certain nombre qui portent sur les mesures de santé publique et leurs répercussions, la dynamique sociale et la communication, la dynamique de la transmission et, comme je l'ai souligné plus tôt, la désinformation et la façon de gérer ce problème. Le Canada est reconnu pour son expertise dans ces domaines de la recherche sociale. Ce sont là les grandes catégories. Je serai heureux d'en dire davantage si vous le souhaitez.

M. Tony Van Bynen: Je sais qu'il s'agit d'un enjeu planétaire et je suis convaincu que les chercheurs canadiens contribueront de façon importante aux efforts déployés pour freiner le virus. Pouvez-vous me donner un aperçu du projet de solidarité et du rôle qu'a joué le Canada dans ce projet?

Dr Michael Strong: Je vous remercie beaucoup pour votre question.

Le projet de solidarité est mené par un regroupement de pays qui se penchent sur des agents thérapeutiques prometteurs pour traiter le coronavirus. Le Canada joue un rôle de leader à l'échelle internationale dans le cadre de ce projet, auquel nous avons pris part très rapidement. En fait, un de nos chercheurs est l'un des principaux chercheurs qui ont contribué à la conception du projet et à la participation du Canada. Une partie du financement, à savoir 1 million de dollars, a servi à organiser notre participation au projet. Le Canada y participe activement. C'est un projet qui continuera de prendre de l'expansion, nous l'espérons, à mesure qu'on se penchera sur des polythérapies prometteuses. En tant qu'organisme de recherche, nous allons examiner comment nous pourrions aider à faire en sorte que des Canadiens participent également au projet.

• (1615)

M. Tony Van Bynen: Qu'est-ce que les Instituts de recherche en santé du Canada ont pu observer en ce qui a trait à la mobilisation des scientifiques? Quels sont les résultats jusqu'à maintenant, et à quoi pouvons-nous nous attendre dans un avenir rapproché?

Dr Michael Strong: C'est une autre très bonne question. Je vous remercie.

C'est fantastique de voir que nos collègues commencent à examiner comment réorienter leurs programmes de recherche afin de nous aider à mener des recherches sur les réponses et les essais cliniques et sur différentes sous-populations. Diverses approches nous ont été présentées.

En ce qui concerne l'aspect social, à mesure que nous observons la situation, différentes questions sont soulevées en ce qui concerne l'épidémiologie et le comportement social. Nous observons une réponse énergique et enthousiaste de la part de chercheurs canadiens, qui souhaitent apporter leur concours à plusieurs égards.

M. Tony Van Bynen: Merci.

J'ai une dernière question à poser. Bien que la science soit au premier plan, nous ne pouvons pas oublier ceux dans le domaine et ceux qui ont vu leur travail perturbé en raison de la fermeture de laboratoires et du report de conférences, etc. Qu'est-ce que les Instituts de recherche en santé du Canada ont fait pour les chercheurs, les stagiaires, le personnel de laboratoire et d'autres gens dans le domaine qui vivent aussi des difficultés en raison de la COVID-19?

Dr Michael Strong: Je vous remercie beaucoup pour votre question. C'est une question essentielle pour nous tous en tant que chercheurs.

Au cours des dernières semaines, même avant notre annonce du 2 avril, nous nous sommes penchés de façon intensive sur les stratégies d'atténuation qu'il serait nécessaire de mettre en place pour aider les laboratoires durant cette période qui, nous présumons, durera au moins trois mois, pendant laquelle les laboratoires seront fermés.

Dans un premier temps, nous avons annoncé, le 2 avril, cinq différentes mesures d'aide pour les chercheurs. Nous travaillons maintenant activement à l'élaboration d'une série de mesures visant à aider bien davantage les chercheurs ainsi que leur personnel et leurs stagiaires, afin qu'ils puissent mener à bien leurs recherches et bien s'occuper des animaux de laboratoire. Nous sommes actuellement en train d'élaborer ces mesures.

M. Tony Van Bynen: Merci.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Votre temps est écoulé.

M. Tony Van Bynen: D'accord. Merci.

Le président: La parole est maintenant à M. Kitchen.

Monsieur Kitchen, vous disposez de cinq minutes.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous pour votre présence aujourd'hui et pour vos exposés.

En tout respect, je dois dire que se concentrer sur les mesures positives ne permettra pas de répondre aux questions difficiles ni aux questions nécessaires que les Canadiens doivent entendre. Cela étant dit...

M. Tony Van Bynen: Monsieur le président, en tout respect, nous pouvons poser ces questions d'une manière respectueuse. C'est tout ce que je demande.

M. Robert Kitchen: Monsieur le président, nous savons tous que les autorités de santé publique assument une dizaine de fonctions essentielles. Je ne vais pas toutes les nommer, mais je vais mentionner que l'une d'entre elles est l'application des lois et des règlements qui visent à protéger la santé et à assurer la sécurité. Une autre est d'orienter les gens vers les services de santé dont ils ont besoin et veiller à la prestation de soins de santé qui autrement ne seraient pas disponibles.

L'un des services dont on ne parle pas beaucoup est le dépistage. Nous savons qu'il existe deux différents types de tests de dépistage. Le test des acides nucléiques permet de savoir immédiatement si la personne est atteinte de la maladie ou non, si elle est porteuse du virus, et le test sérologique permet de savoir si la personne a été exposée au virus et si elle a développé des anticorps.

Cela a été mentionné par M. Attaran et par le Dr Strong en réponse à la question sur les tests de dépistage, alors, ma première question s'adresse à M. Attaran.

Monsieur Attaran, croyez-vous qu'il soit utile d'accroître les tests d'immunité, particulièrement chez les personnes qui sont exposées au virus — les travailleurs qui ont été infectés, ceux qui souhaitent retourner au travail, les infirmières et les médecins qui ont été exposés au virus et qui souhaitent retourner au travail — et pouvez-vous nous dire dans quelle mesure nous pouvons faire cela rapidement?

• (1620)

M. Amir Attaran: Monsieur Kitchen, je vous remercie pour cette excellente question. C'est une question à laquelle nous devons réfléchir.

À un moment donné, car ce n'est pas encore le cas, nous aurons au Canada une grande capacité de tester les personnes qui ont été infectées et qui ont développé ou non des anticorps. Nous espérons que ceux qui ont développé des anticorps sont immunisés. Les scientifiques n'en sont toutefois pas certains. Je pense qu'il est fort probable que ce soit le cas, mais nous devons effectuer davantage de recherches à ce sujet, et ces recherches s'effectuent rapidement.

Lorsque nous serons en mesure de tester les gens pour nous assurer qu'ils ont contracté le virus, qu'ils ont développé des anticorps et qu'ils sont, par conséquent, immunisés — probablement, car ce n'est pas certain — il serait utile d'avoir en place un mécanisme pour délivrer un « passeport », si je puis utiliser ce terme, à ces personnes. Pourrions-nous leur délivrer une sorte de passeport qui précise qu'elles sont probablement immunisées, pour qu'elles puissent occuper les emplois les plus risqués? Si elles sont immunisées, elles courent vraisemblablement beaucoup moins de risques que les gens qui ne sont pas immunisés.

Tout cela soulève la question complexe de la communication des renseignements sur la santé et impliquerait peut-être, pendant une courte période d'urgence, d'utiliser les renseignements sur la santé d'une manière que nous n'envisagerions jamais. Si nous n'examinons pas sérieusement la question et que nous ne sommes pas prêts

à envisager l'utilisation des renseignements sur la santé d'une façon inhabituelle, la prochaine année sera d'autant plus difficile et périlleuse. C'est un élément très important que le Parlement devrait examiner dans l'optique d'une loi temporaire d'urgence.

M. Robert Kitchen: Je vous remercie pour votre réponse. C'est un enjeu qui constituera tout un défi. Est-ce qu'il faudra se promener avec un passeport attestant notre immunité? Vous savez aussi bien que moi que, lorsqu'on est exposé à un agent pathogène, on ne développe pas nécessairement des anticorps. Est-ce que le fait de restreindre les libertés individuelles est maintenant une question qui nous préoccupe?

M. Amir Attaran: Vous avez tout à fait raison. Je ne dis pas que c'est facile et je ne dis pas non plus qu'un test pour détecter les anticorps sera fiable à 100 %. Il y aura de faux négatifs et de faux positifs, ce qui, selon le contexte, peut s'avérer problématique.

Ce que je dis, c'est que, connaître le statut immunologique d'une personne peut servir l'intérêt supérieur de cette personne. N'aimeriez-vous pas connaître votre statut immunologique? N'aimeriez-vous pas savoir si en ce moment même vous êtes immunisé, de sorte que vous puissiez sortir sans crainte? Je pense que la plupart des gens voudraient savoir, mais pour qu'ils puissent obtenir cette information, ou que la société en général puisse connaître le statut immunologique de certains groupes de personnes, il va falloir mettre de l'eau dans son vin en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels et à la façon d'utiliser les renseignements sur la santé.

On pense automatiquement qu'il est épouvantable d'assouplir les règles régissant la protection des renseignements personnels sur la santé. Il faut examiner attentivement cette question.

M. Robert Kitchen: Je vous remercie.

J'espère pouvoir obtenir une réponse de votre part et de la part du Dr Strong à ma prochaine question.

Nous entendons parler de désinformation. Des gens ont fait valoir que certains médicaments devraient être utilisés. Docteur Strong, je sais que vous allez répondre à ma question du point de vue d'un chercheur. Nous ne disposons pas de recherches sur le sujet.

Il y a des médicaments comme le remdesivir, l'hydroxychloroquine et l'érythromycine. Des gens ont recours à ces médicaments, mais nous ne disposons d'aucune recherche pour appuyer l'utilité de leur utilisation. J'aimerais vous entendre tous les deux, rapidement. Quelle est votre opinion à ce sujet et que devrions-nous faire à cet égard?

Docteur Strong, vous pourriez peut-être commencer. Est-ce que des recherches sont en cours au Canada sur ces médicaments?

Dr Michael Strong: Vous avez tout à fait raison. La pire chose que nous pouvons faire, c'est mener une foule de petites études qui ne nous permettront pas de répondre aux questions que vous posez.

À l'heure actuelle, nous travaillons de façon intensive avec Santé Canada et nos partenaires à faire en sorte que des études puissent être effectuées, des études qui seront véritablement éclairantes et qui nous fourniront des réponses.

Un grand nombre d'informations qui circulent dans la communauté en ce moment concernant l'efficacité de certains médicaments proviennent d'études effectuées sur un nombre très peu élevé de personnes. Nous constatons que la maladie n'a pas le même effet sur une personne de 30 ans que sur une personne de 70 ou 80 ans.

Nous travaillons d'arrache-pied pour être en mesure de répondre à vos questions et pour déterminer pour quelles populations ces médicaments seraient efficaces. Ces réponses s'en viennent. Nous sommes en mesure de fournir davantage d'information. Les chercheurs canadiens se concentrent beaucoup là-dessus.

• (1625)

M. Robert Kitchen: Monsieur Attaran, avez-vous une réponse?

Je crois qu'il me reste un peu de temps, monsieur le président, n'est-ce pas?

Le président: Non, votre temps est écoulé, mais le témoin peut répondre rapidement.

M. Amir Attaran: Monsieur, ce que j'ai dit pendant mon témoignage, c'est qu'il n'y a aucune chance qu'un vaccin soit mis au point cette année. Il est plus probable qu'un médicament soit issu d'essais cliniques comme ceux que le Dr Strong vient de décrire. En effet, il doit s'agir d'essais à grande échelle et bien conçus.

Je suis raisonnablement optimiste quant au fait que les essais cliniques de médicaments permettront de trouver un remède soit qui atténuera les pires conséquences de l'infection, c'est-à-dire un médicament qui réduirait les risques de décès, soit qui empêchera la maladie de progresser jusqu'à ce stade, s'il est administré tôt, ou qui rendra peut-être la personne moins contagieuse pour les autres. Aurais-je préféré qu'une molécule soit trouvée hier? Nous le souhaitons tous. Je crains malheureusement qu'il faille du temps pour en arriver là.

D'ici là, le Dr Strong a raison de vous mettre en garde en vous disant de ne pas accorder trop d'importance aux petites études.

Le président: Merci.

Monsieur Kelloway, vous avez cinq minutes.

M. Mike Kelloway (Cape Breton—Canso, Lib.): Merci infiniment, monsieur le président.

Je salue mes collègues.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui. La discussion est fort intéressante.

La plupart de mes questions s'adresseront à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. J'aimerais tout d'abord remercier les représentants de ce ministère d'être avec nous afin de répondre officiellement à nos questions. Nous savons que votre ministère est extrêmement occupé, et nous vous remercions de votre temps.

J'étais ravi d'entendre notre premier ministre annoncer que 30 000 respirateurs seront fabriqués ici au Canada pour nos hôpitaux locaux, et qu'Art McDonald, un habitant du Cap-Breton, dirigera l'équipe de scientifiques qui travaillent sur ce projet.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le modèle qui sera employé? Je sais par exemple que le Royaume-Uni a récemment annulé sa commande d'environ 1 000 respirateurs simples sous prétexte que ces derniers ne répondaient pas à leurs besoins, ou qu'ils avaient besoin de respirateurs plus complexes. Allons-nous envisa-

ger un modèle plus complexe? Les respirateurs simples sont-ils utiles dans le traitement de la COVID-19?

M. Mitch Davies: Je vous remercie de votre question.

Je vais vous donner un certain nombre d'éléments d'information. Il y a trois consortiums et sociétés qui, comme il a été annoncé récemment, fourniront 30 000 respirateurs fabriqués au Canada: Star-Fish Medical, Ventilators for Canadians ainsi que CAE. Il y a aussi un projet dirigé par le Dr Art McDonald, que vous avez mentionné, et qui portera ses fruits plus tard. Nous sommes d'ailleurs en train d'établir des partenariats de fabrication pour ce projet.

Les respirateurs retenus ont été sélectionnés par un comité d'examen composé de pneumologues, de professionnels de la santé et de personnel de première ligne. Ils ont été appelés à évaluer si l'équipement serait suffisant dans leur milieu de travail, s'il serait efficace, et s'il permettrait de traiter les patients. Il est aussi important de mentionner que c'est un équipement réglementé: Santé Canada a donc dû l'évaluer pour déterminer s'il pouvait en certifier l'utilisation.

Lors de la sélection des trois projets, nous avons essentiellement déjà réglé ce point au moyen d'un processus agile. Nous voulions nous assurer de fournir un équipement qui servira évidemment et qui remplira tous les critères du système de santé et des professionnels de la santé. Je pense que c'est le point que vous soulevez en demandant si les respirateurs ont la configuration et la complexité nécessaires pour traiter adéquatement les patients. Ce volet fait partie intégrante du processus que nous avons conçu.

M. Mike Kelloway: Excellent.

Toujours au sujet des entreprises et des produits, nous savons que les entreprises canadiennes se réoutillent dans le but de créer des produits utiles à la lutte contre la COVID-19. Quel est le réoutillage le plus courant dont vous entendez parler?

M. Mitch Davies: Je vais donner deux exemples qui sont fort importants. Dans le cas des blouses d'hôpital, l'obstacle que nous avons dû surmonter était de trouver un textile pour la fabrication qui offrirait le niveau de protection requis en milieu hospitalier.

Dans cet exemple, nous avons travaillé en collaboration avec Intertape Polymer et Autoliv, deux sociétés qui ne fournissent habituellement pas de textiles pour ce genre de produits. Il y a une matière qui sert habituellement de membrane pare-eau ou air, et une autre qui sert à fabriquer des coussins gonflables pour les automobiles. Ces entreprises ont réalisé des évaluations pour garantir que leur produit, la matière textile qu'elles ont créée, allait offrir le niveau de protection requis en milieu hospitalier une fois sous forme de blouse. Ces deux produits nous permettent maintenant d'augmenter nettement la production pour atteindre sept millions de blouses ou plus, qui sont fabriquées à partir de fibres canadiennes. Nous sommes donc en train de résoudre le problème d'approvisionnement des blouses d'hôpital, qui était criant, afin de répondre aux besoins du personnel de première ligne.

L'agent d'assainissement est un autre volet important. Nous sommes entrés en contact avec des distillateurs et d'autres sources d'aide afin de créer un agent d'assainissement, et nous avons maintenant fait l'acquisition de plus de 10 millions de litres de ce produit auprès de sources canadiennes qui n'étaient pas accessibles auparavant. Il s'agit d'une réorientation à très grande échelle de la capacité de production visant à répondre aux besoins de la ligne de front.

Je pourrais également ajouter à cette liste des masques, des masques chirurgicaux et des écrans faciaux. Nous avons vu un certain nombre d'entreprises utiliser un modèle courant, qui est approuvé, puis en augmenter la production dans leurs installations. Les fournisseurs du secteur de l'automobile ont été particulièrement utiles. Ils ont une grande capacité dans le cas des plastiques et de la fabrication à grande échelle, et ils ont réussi à réorienter leurs activités de façon à fournir ces équipements de protection individuelle essentiels.

• (1630)

M. Mike Kelloway: Très bien. J'ai une dernière question.

Pouvez-vous nous parler brièvement des projets de recherche qui ont reçu un financement d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada? Je m'intéresse vraiment à la façon dont la recherche vient compléter les travaux des Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC. Pouvons-nous parler brièvement de certains des projets et de l'approche interdisciplinaire en matière de recherche?

Je crois que la conseillère scientifique en chef, Cara Tannenbaum, participe dans une certaine mesure, voire beaucoup, à cet effort visant à garantir que la recherche privilégie une approche interdisciplinaire.

M. Mitch Davies: Du côté des ministères — l'Agence de la santé publique du Canada, notre ministère, les IRSC — et avec la collaboration de la conseillère scientifique en chef, nous nous penchons généralement sur des stratégies visant à soutenir des contre-mesures médicales, ce qui nécessite bien sûr de la recherche, de l'innovation, une réponse industrielle adéquate, une biofabrication, et ainsi de suite. Un processus complètement interdisciplinaire est en place pour réunir les différents conseils nécessaires pour prendre des décisions essentielles à propos des investissements à réaliser et des initiatives les plus prometteuses que le gouvernement pourrait soutenir.

Je vais donner quelques exemples de projets d'échelle industrielle qui ont été annoncés. AbCellera est une société de Vancouver qui bénéficie d'une aide pour effectuer un travail clinique sur le traitement par anticorps. Par ailleurs, l'entreprise Medicago de Québec se penche sur un essai de vaccin, mais aussi sur la technologie qui permettrait d'en augmenter l'échelle jusqu'à la production, un processus qui doit être éprouvé. C'est une approche à base végétale qui vise à augmenter l'échelle du vaccin. Cette technologie promet d'augmenter la production dans un délai plus court qu'avec les autres méthodes qui ont été employées dans le passé.

Ces projets sont sous la mire de tous les ministères et organismes qui ont des intérêts dans la question. Ils visent à mettre à profit les conseils scientifiques, techniques et manufacturiers qui permettent de prendre les meilleures décisions possible.

M. Mike Kelloway: Merci infiniment.

Le président: Merci, monsieur Kelloway.

[Français]

Allons-y maintenant, monsieur Thériault. Vous disposez de deux minutes et demie.

M. Luc Thériault (Montcalm, BQ): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse aux représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, des Instituts de recherche en santé du Canada et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

En temps de pandémie, la santé passe par la sécurité alimentaire. Présentement, nos producteurs agricoles vivent une pression énorme, puisqu'ils doivent décider s'ils iront de l'avant ou non sur le plan de la production, cette année. Certains hésitent à le faire, à cause de tous les risques encourus. S'ils décidaient de ne pas faire de production, cela serait assez catastrophique.

Ma question a deux volets. D'une part, le processus administratif est lourd en ce qui a trait aux travailleurs étrangers. Pourquoi ne pas fournir des visas de plus d'une année pour alléger le processus et faire en sorte que les gens arrivent plus vite dans les champs?

D'autre part, qu'allez-vous faire et quand allez-vous annoncer un programme Agri-stabilité à la hauteur de la crise que nous sommes en train de vivre et inciter les producteurs à aller de l'avant et à produire plutôt que de sauter une année de production?

M. Steven Jurgutis: Je peux répondre à la deuxième question, celle qui porte sur le programme Agri-stabilité.

Nous sommes continuellement en discussion avec les provinces afin de trouver une solution pour aider les producteurs pendant cette période. Le gouvernement a déjà annoncé quelques mesures afin de les aider, comme l'augmentation des fonds disponibles pour les finances agricoles.

Le domaine de l'agriculture se trouve assurément devant plusieurs problèmes, et c'est la raison pour laquelle nous discutons des autres options, dont celle d'apporter des changements à différents programmes en vue d'aider les producteurs.

• (1635)

M. Luc Thériault: Vous êtes donc ouvert à ce qu'on puisse les compenser à hauteur de 90 % et de 85 %. Compenser les agriculteurs à 90 % dès cette année les aiderait à produire. Sinon, on risque de sauter une année de production.

Qui va répondre à la question portant sur les visas? Chaque année, on a de la difficulté à avoir des travailleurs étrangers dans les champs. Allez-vous alléger cette procédure et prolonger la durée du visa à plus d'un an? Chaque année, ce sont toujours les mêmes travailleurs qui sont pris en charge par les mêmes producteurs.

Je demande au représentant du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ou à celui du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de répondre à ma question. Je ne sais pas lequel est le mieux placé pour y répondre.

M. Steven Jurgutis: Je pense qu'il y a deux parties à votre question, et je vais laisser M. Massé répondre à la première.

[Traduction]

Nous délivrons les permis de travail assez rapidement, et nous nous ajustons en fonction des études d'impact sur le marché du travail. Je crois que c'est le volet auquel vous faites référence, et que vous aimeriez pouvoir réutiliser année après année.

Pas mal de flexibilité a été intégrée au processus depuis quelques années, en particulier dans le secteur agricole. Je vais toutefois laisser M. Massé vous répondre.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Thériault.

M. Luc Thériault: Chaque année, les gens sont en retard. Ils n'arrivent pas à temps. Il faut souvent...

Le président: Monsieur Thériault?

M. Luc Thériault: Oui.

[Traduction]

Le président: Monsieur Thériault, c'est ce qui met fin aux questions.

Nous allons maintenant écouter M. Davies.

Monsieur, vous avez deux minutes et demie.

M. Don Davies: Merci.

Monsieur Attaran, vous dites avoir présenté un modèle épidémiologique aujourd'hui. Pourriez-vous prendre les deux minutes et demie qu'il nous reste pour présenter aux membres du Comité les points saillants de votre modèle, en précisant dans quelle mesure il faut élargir la capacité de dépistage du Canada afin d'entamer le processus de réintégration?

M. Amir Attaran: Bien sûr. Voici le modèle, qui a été publié en ligne pendant que nous parlions. Je vais laisser un lien à la greffière. Je vais également vous remettre mon numéro de téléphone personnel pour que ceux d'entre vous qui souhaitent me parler plus tard puissent le faire sans intermédiaire, mais évitez s'il vous plaît de le divulguer à trop de gens. J'ai l'impression que vous voudrez examiner le modèle et discuter de sa signification.

Il y a de bonnes et de mauvaises nouvelles ici. La bonne nouvelle, c'est qu'il semble que notre pays a traversé le pire de la première vague — n'oubliez pas que nous ne pouvons pas réaliser d'analyses régionales puisque les données sont gardées secrètes. Nous avons franchi la crête, ce qui est merveilleux. L'autre bonne nouvelle de notre modèle, c'est qu'il semble qu'au Canada, le virus est un peu moins infectieux que l'Agence de la santé publique du Canada ne l'avait prévu. Nous constatons qu'il se situe au bas des estimations d'infection de différents pays, ce qui signifie également que le problème est moins grave.

La mauvaise nouvelle, comme j'ai essayé de vous l'expliquer plus tôt, c'est que nous ne sommes pas immunisés. Tout le monde est encore susceptible de l'attraper. Lorsque nous mettrons fin à l'isolement et sortirons de chez nous, bon nombre d'entre nous pourraient tomber malades, et certains d'entre nous vont mourir. Ce que nous devons faire, c'est créer une série de petites vagues, comme vous le voyez ici. Nous devons planifier ces vagues, ces épidémies que nous allons créer délibérément, de façon à réduire au minimum le nombre de décès, et de suivre le meilleur calendrier possible pour ne pas nuire à notre économie plus qu'il ne le faut.

Ce que le modèle révèle en fin de compte, c'est que le modèle que l'Agence de la santé publique du Canada a publié la semaine dernière est terriblement erroné, et qu'il faut maintenant commencer le travail préparatoire visant à mettre en commun les données afin qu'une multitude de modélisateurs du gouvernement ou non puissent vous aider à planifier la réouverture du pays en toute sécu-

rité. Nous voulons tous y contribuer. J'espère simplement que vous nous aiderez à faire notre travail en nous donnant accès aux données.

• (1640)

M. Don Davies: Merci.

J'ai une petite question à l'intention du représentant d'Agriculture Canada.

Les travailleurs des installations de production de viande sont-ils tenus de porter de l'équipement de protection individuelle? Comment respectent-ils la distanciation sociale au travail?

M. Steven Jurgutis: Je vous remercie de votre question.

Ce n'est pas directement mon domaine d'expertise, mais je peux dire qu'il existe des règles. Je sais aussi qu'un des problèmes a été d'acheminer les équipements de protection individuelle aux travailleurs. Nous échangeons constamment avec les établissements de traitement des viandes, les industriels de la viande et les autres joueurs pour tenir ces discussions et trouver la meilleure façon de les aider à assurer la sécurité de leurs travailleurs.

M. Don Davies: Est-ce que c'est une exigence, par contre?

M. Steven Jurgutis: Je vais devoir vérifier quelles sont les exigences précises. Comme je l'ai dit, ce volet ne relève pas directement de mes responsabilités...

M. Steven Jurgutis: ... au sujet de ce que nous pouvons [Inaudible].

M. Don Davies: Très bien.

M. Don Davies: Merci.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Je ne vous entends pas.

Le président: Excusez-moi, mais pouvez-vous répéter?

M. Don Davies: J'ai demandé combien de temps il me reste.

Le président: Votre temps est écoulé.

M. Don Davies: D'accord.

Le président: J'aimerais remercier tout le monde. Je tiens à remercier notre groupe d'experts de nous avoir consacré du temps aujourd'hui. Je souhaite bien sûr remercier tous les membres du Comité pour leur présence et pour avoir posé des questions difficiles.

J'aimerais également remercier une fois de plus le personnel de la Chambre des communes et le personnel technique pour tout le travail qu'ils font en coulisses pour qu'une telle séance soit possible. Nous avons encore quelques écueils à surmonter, mais je pense que nous y arrivons. Une fois que nous, qui sommes à l'avant-plan, commençons à appuyer sur les bons boutons et à parler dans nos micros, les choses se passent plutôt bien.

Merci à tous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>